

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SÉANCE

Library Copy

1960-1961

16 NOVEMBRE 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT 85

Rapport

fait au nom de la

commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer

et de la

délégation chargée d'une mission d'étude et d'information
dans certains pays et territoires associés d'outre-mer

sur

les problèmes économiques relatifs à l'association de la Communauté
avec les pays et territoires d'outre-mer examinés au cours
de la deuxième mission d'étude et d'information

par

M. A. De Block
Rapporteur

Library Copy

Par sa résolution en date du 31 mars 1960, l'Assemblée a constitué une commission temporaire spéciale dénommée « délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer ».

La délégation, composée de 13 membres, s'est rendue du 31 mai au 20 juin 1960 dans les pays et territoires associés suivants :

- Département d'outre-mer de la Réunion : 1^{er}-4 juin ;
- République malgache : 5-14 juin ;
- Somalia (alors sous administration de tutelle de l'Italie) : 15-18 juin ;
- Côte française des Somalis : 19 juin.

Au cours de sa mission, la délégation a rencontré les personnalités responsables des pays et territoires visités et a tenu une quinzaine de réunions de travail.

M. A. De Block a été désigné comme rapporteur pour les problèmes économiques.

La délégation s'est réunie le 24 octobre 1960 à Bruxelles et le 5 novembre 1960 à Milan pour examiner et approuver le rapport de M. De Block.

Étaient présents : MM. W. Scheel, président, G. Moro, vice-président, A. De Block, rapporteur, J. Bernasconi, H. Geiger, H. Kopf, M. Pedini, A. Peyrefitte.

Conformément au dernier alinéa de la résolution du 31 mars 1960 de l'Assemblée parlementaire européenne, la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer a examiné, au cours de ses réunions du 24 octobre à Bruxelles et du 5 novembre à Milan, les résultats de la mission d'étude et d'information en ce qui concerne les problèmes économiques que pose l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer. Elle a adopté le présent rapport à l'unanimité.

Étaient présents : MM. W. Scheel, président, R. Carcassonne, vice-président, A. De Block, rapporteur, A. Armengaud, J. Bernasconi, suppléant Chr. de la Malène, L. Briot, suppléant E. Corniglion-Molinier, R. Charpentier, R. De Kinder, suppléant F. Dehousse, J. Duvieusart, H. Geiger, H. Kopf, L. Metzger, G. Moro, G. M. Nederhorst, suppléant Van der Goes van Naters, M. Pedini, suppléant T. Longoni, A. Peyrefitte, S. A. Posthumus, suppléant H. Kalbitzer, M. Schmidt, A. Storch, suppléant J. Illerhaus, G. Thorn, suppléant Ch. Janssens, et J. Vial.

Sommaire

	Page		Page
Introduction	1	b) La pêche	7
		c) La production minière	7
		d) La production industrielle	8
		e) L'infrastructure	9
<i>Première partie</i>			
<i>Les problèmes économiques des pays visités</i>			
Chapitre I — L'île de la Réunion	1	Chapitre III — La république de Somalia	10
1. Les données de base de l'économie réunionnaise	1	1. Les données de base de l'économie somalie	10
a) Les données géographiques et démographiques	1	a) Les données géographiques et démographiques	10
b) L'activité économique	2	b) Les données économiques	10
c) Les données financières	2	c) Les données financières	10
2. Les problèmes actuels de l'économie réunionnaise	2	2. Les problèmes actuels de l'économie somalie	11
a) Le sucre	2	a) L'agriculture	11
b) L'agriculture en dehors du sucre	3	b) L'élevage	11
c) Les autres secteurs économiques	3	c) L'infrastructure	12
d) L'aide financière	4	d) L'industrie	12
		e) Les rapports économiques avec l'extérieur et la fusion avec le Somaliland ex-britannique	12
Chapitre II — La République malgache	4	Chapitre IV — La Côte française des Somalis	13
1. Les données de base de l'économie malgache	4	1. Les données de base de l'économie de la Côte française des Somalis	13
a) Les données géographiques et démographiques	4	a) Les données géographiques et démographiques	13
b) L'activité économique	5	b) Les données économiques	13
c) Les données financières	5	c) Les données financières	13
2. Les problèmes actuels de l'économie malgache	5	2. L'évolution du port de Djibouti	13
a) L'agriculture et l'élevage	5		
i) L'agriculture vivrière	5		
ii) Les cultures industrielles	6		
iii) L'élevage	7		

Suite page 3 de la couverture

RAPPORT
sur les problèmes économiques
relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer,
examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information
par M. A. De Block

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'issue de ses délibérations sur les résultats de la deuxième mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer, votre commission a l'honneur de présenter le rapport suivant.

INTRODUCTION

Les résultats de la mission d'étude et d'information effectuée en été 1959 dans le centre de l'Afrique ont confirmé la nécessité et l'utilité d'autres missions d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer associés.

Ainsi, conformément à une résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire européenne le 31 mars 1960, une délégation s'est rendue dans certains pays et territoires associés situés au flanc oriental de l'Afrique.

Le présent rapport a pour but d'exposer les problèmes économiques que pose la réalisation de l'association à la Réunion, à la République malgache, à la Somalie (alors sous tutelle italienne) et à la Côte française des Somalis.

Nous n'entendons nullement analyser la politique économique suivie par ces pays, politique qui n'est pas de notre ressort; les problèmes économiques sont étudiés sous l'angle de l'association et en tenant compte des possibilités d'aide que peut fournir la Communauté économique européenne à ces pays.

Les pays que la délégation a visités en juin 1960 présentent chacun des caractéristiques particulières et se distinguent entre eux d'une manière tellement prononcée qu'il a paru préférable de traiter *dans une première partie*, dans des chapitres distincts, les problèmes économiques de chacun d'entre eux avant d'aborder *dans une seconde partie* des considérations de caractère plus général sur l'avenir de la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et les pays associés d'Afrique et la République malgache, d'autre part.

PREMIÈRE PARTIE

LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DES PAYS VISITÉS

CHAPITRE I

Ile de la Réunion

1. *Les données de base de l'économie réunionnaise*

L'île de la Réunion est un département d'outre-mer faisant partie intégrante de la République française. Sa structure administrative est sensiblement la même que celle d'un département métropolitain. Elle est administrée par un préfet, élit un conseil général et envoie trois députés et deux sénateurs au Parlement français.

Cependant, par sa situation économique et financière, ce département d'outre-mer se distingue considérablement des unités administratives de même nom situées en France.

L'île reçoit des subventions provenant du F.I.D.O.M. (1). Son économie est encore peu développée. Beaucoup de problèmes qu'on y rencontre se retrouvent dans les pays d'outre-mer en voie de développement.

a) *Les données géographiques et démographiques*

La Réunion est une île au sud de l'océan Indien dont la superficie est de 2 511 kilomètres carrés, ce qui correspond à peu près à l'étendue du grand-duché de Luxembourg.

La population s'élève à plus de 330 000 habitants (2), soit une densité de 131 personnes par kilomètre carré. Cependant, la situation démographique est beaucoup plus inquiétante si l'on

(1) F.I.D.O.M. : Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer.

(2) A l'origine, l'île était inhabitée. Les premiers immigrants étaient des blancs dont les descendants forment encore une partie de la population.

considère que plus de 85 % de la population sont concentrés sur une bande côtière et que la population s'accroît chaque année d'environ 10 000 personnes.

L'intérieur de la partie septentrionale de l'île est couvert par un massif de montagnes s'élevant à plus de 3 000 mètres. Au sud, se trouve un volcan toujours en activité. Les possibilités qu'offre la configuration géographique à l'agriculture et à l'habitation sont très restreintes.

La partie nord et nord-est de l'île connaît des précipitations régulières et abondantes. Le sud et le sud-ouest, dénommés « partie sous le vent », ne connaissent guère de pluie pendant la moitié de l'année. Ajoutons que la Réunion est périodiquement ravagée par les cyclones de l'océan Indien.

b) *L'activité économique*

La distance de 11 000 kilomètres à vol d'oiseau qui sépare la Réunion, département d'outre-mer, de la France et de l'Europe ne permet guère l'intégration de l'économie réunionnaise dans l'économie française ou européenne. On peut donc penser que la Réunion sera toujours un département à caractère particulier, incomparable aux autres départements français. En conséquence, on doit s'efforcer, dans la mesure du possible, à renforcer l'économie propre de l'île.

L'île ne possède pas de ressources du sous-sol, ni d'autres matières premières, sauf celles produites par l'agriculture. On n'y trouve pas non plus les conditions nécessaires à l'implantation d'une industrie de quelque importance (nombre relativement trop faible de la population pour constituer un débouché suffisamment large, éloignement d'autres débouchés, absence d'énergie abondante et bon marché, etc.).

L'activité économique se limite donc pratiquement à l'agriculture dont la plus grande partie se concentre sur la canne à sucre. La Réunion est donc un pays de monoculture.

La canne à sucre domine toute la vie économique de l'île. Elle intervient dans les exportations (1959) pour 80 %, alors que la vanille fournit 3,5 % et les plantes à essence 15,5 % du total des exportations.

Les produits de consommation les plus importants, comme le riz, le blé, la viande, etc., doivent être importés. La raison de cette orientation unilatérale de l'économie réunionnaise réside, d'après les déclarations qui nous ont été faites sur place, dans la résistance de la canne à sucre aux effets du cyclone.

De l'avis d'experts locaux, d'autres cultures tropicales ne pourraient exister dans les conditions climatiques et météorologiques qui caractérisent la Réunion.

Pour la couverture de ses besoins, tant en biens de consommation qu'en biens d'équipements, elle dépend pratiquement des importations de la France ou d'autres pays de la Communauté française. Aussi la balance commerciale accuse-t-elle un très fort excédent des importations par rapport aux exportations : en 1959, les exportations de la Réunion s'élevaient à 7,1 milliards de francs C.F.A. (28,4 millions de dollars), alors que les importations atteignaient 11,1 milliards de francs C.F.A. (44,4 millions de dollars) ⁽¹⁾. Certes, la valeur des exportations s'est plus ou moins régulièrement accrue au cours des dernières années, néanmoins les importations ont augmenté à un rythme encore plus rapide ⁽²⁾.

c) *Les données financières*

Les services administratifs de l'île n'ont pas pu nous fournir des chiffres concernant le revenu national et son évolution. Tout indique, cependant, qu'il est peu élevé et que de grands efforts sont nécessaires pour pouvoir l'augmenter. Il n'est pas besoin de souligner les conséquences qui en découlent pour une amélioration du niveau de vie de la population.

Le budget est le reflet de la balance commerciale ; les dépenses (5,6 milliards de francs C.F.A., soit 22,4 millions de dollars en 1959) dépassent largement les recettes (3,6 milliards de francs C.F.A., soit 14,4 millions de dollars en 1959). Il est vrai que les recettes augmentent constamment depuis 1956, mais les dépenses s'accroissent encore plus rapidement. En d'autres termes, bien que les efforts des entreprises privées et des pouvoirs publics en vue d'accélérer le développement économique de l'île se traduisent chaque année par une augmentation des recettes publiques et des comptes de dépôt dans les banques et caisses d'épargne, les ressources propres de l'île (il faut prendre en considération une exportation des profits vers la métropole) continuent à rester insuffisantes pour assurer l'essor économique voulu et, par là, l'élévation du niveau de vie de la population. L'assistance de la France et de la Communauté européenne est indispensable pour pouvoir atteindre ce but.

2. *Les problèmes actuels de l'économie réunionnaise*

a) *Le sucre*

La production se situe actuellement aux environs de 200 000 t par an. Elle pourrait être aug-

⁽¹⁾ Voir annexe I : Balance commerciale de la Réunion en 1959.

⁽²⁾ Il convient d'observer que cette situation déficitaire de la balance commerciale n'est pas anormale pour un pays en voie de développement. Dans le cas de la Réunion, elle est cependant assez inquiétante si l'on tient compte de la situation économique dans son ensemble (surpopulation, sous-emploi, monoculture).

mentée par l'emploi de variétés nouvelles, la lutte contre les maladies et un approvisionnement plus régulier en eau de certaines plantations. Les experts réunionnais estiment en effet que, en un laps de temps relativement court, la production pourrait être accrue de 40 à 50 000 t par an. Cette augmentation donnerait, de l'avis des responsables réunionnais, la possibilité à l'économie de l'île d'accroître ses recettes et de créer de nouveaux emplois pour la population.

Deux questions se posent en cas d'augmentation de la production sucrière.

— Combien d'ouvriers trouveront du travail, compte tenu de l'augmentation de la productivité?

— Comment trouver de nouveaux débouchés?

Pour l'instant, la France garantit l'écoulement d'une quantité de 180 000 t de sucre réunionnais sur son marché intérieur. L'excédent, qui s'élève actuellement à 20 000 t environ, serait alors de 60 ou 70 000 t pour l'écoulement desquelles l'industrie sucrière réunionnaise rencontre déjà maintenant et rencontrerait, en cas d'augmentation encore davantage de difficultés sur le marché mondial. On sait combien le marché mondial du sucre est influencé par toute une série de mesures et d'interventions, ce qui fait que le cours du sucre vendu librement sur le marché mondial a un caractère artificiel. Il n'y a nul besoin de revenir là-dessus. Toutefois, sans vouloir rechercher les solutions à l'échelle mondiale, qui devraient tenir compte également de l'activité du Conseil international du sucre à Londres, il paraît normal et possible de résoudre le problème de l'écoulement de la production actuelle et future de l'industrie sucrière réunionnaise dans le cadre du Marché commun. Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue les problèmes que pose la production sucrière croissante dans d'autres pays neufs. Si l'on considère que la consommation totale du sucre dans la Communauté s'élève actuellement à plus de 5 millions de tonnes et qu'elle a tendance à croître encore, la quantité relativement faible produite par la Réunion pourrait facilement être absorbée par ce grand marché de près de 170 millions de consommateurs. Mentionnons cependant que la production sucrière de certains pays de la Communauté dépasse les besoins, ce qui les oblige à vendre le surplus sur le marché libre.

Certes, on doit se poser la question de savoir dans quelle mesure la canne à sucre doit rester l'unique produit d'un pays comme la Réunion. Il est vrai que la canne à sucre, résistant aux cyclones, paraît tout indiquée pour cette île. Néanmoins, d'autres régions du monde ravagées périodiquement par des cyclones ne se bornent pas à la culture de la canne. Il ne nous est pas possible d'avancer des propositions et des suggestions à ce sujet, mais il conviendrait d'étudier les possibilités

d'autres productions, qui diminueraient le caractère unilatéral de l'économie réunionnaise et la rendraient moins vulnérable aux aléas de la conjoncture mondiale.

b) *L'agriculture en dehors du sucre*

Les *essences de parfums* de plantes, telles que le vétiver et le géranium, complètent les produits exportés par la Réunion.

Il est vrai qu'ils contribuent, d'une manière non négligeable, aux recettes du département. Toutefois, on ne peut guère espérer que la culture de ces plantes et le volume des ventes des essences connaîtront une expansion importante. Outre la mode, qui peut faire varier la demande de certaines essences de parfums, il faut également compter avec les produits synthétiques ou les produits de substitution dont l'emploi ne cesse de croître.

L'augmentation des *cultures vivrières* et de l'élevage paraît, en revanche, très souhaitable. En effet, l'alimentation de la population réunionnaise est assurée dans sa grande majorité par l'importation. Certes, le riz, qui est l'aliment de base de la Réunion, ne peut y être produit, mais la pomme de terre et toute une gamme de variétés de légumes pourraient contribuer d'une manière grandissante à l'approvisionnement de la consommation locale.

Mentionnons encore que, depuis quelque temps, l'on se livre à des essais afin de déterminer si la culture du thé est possible et rentable à la Réunion. Si ces essais donnaient des résultats positifs et permettaient la production d'une quantité exportable du thé, le caractère peu varié des exportations pourrait ainsi être atténué. Cependant, le marché mondial du thé est assez peu élastique, quoiqu'on puisse espérer que les quantités produites par la Réunion, relativement faibles par rapport à la production mondiale, pourraient trouver des débouchés dans les pays européens (Pays-Bas, Allemagne).

L'élevage de porcs, qui paraît particulièrement indiqué, a souffert au cours des dernières années des ravages causés par la maladie de Teschen. L'aboutissement des recherches d'une race porcine résistante à cette maladie devrait permettre non seulement d'assurer une alimentation plus équilibrée, mais en même temps de diminuer certains postes d'importation et de contribuer ainsi à équilibrer la balance commerciale. L'élevage du gros bétail n'est guère important dans l'île. Il semble que les possibilités pour en augmenter l'importance sont restreintes.

c) *Les autres secteurs économiques*

En premier lieu, il convient de mentionner *l'infrastructure* pour l'amélioration de laquelle de grands efforts ont déjà été accomplis depuis la fin de la guerre.

Toujours est-il que la région montagneuse de l'intérieur, dont la population se consacre notamment à la production de légumes et fruits et à l'élevage de porcs et de volailles, est très mal reliée aux centres de consommation. De la route circulaire qui longe la côte, un dernier tronçon au nord-ouest de l'île n'est pas encore achevé.

L'approvisionnement régulier en eau constitue un très grand problème, notamment pour toute la région « sous le vent ». La délégation a pu constater combien il serait souhaitable que de rapides progrès puissent être faits en ce domaine. Sa solution présente un intérêt à la fois économique et social.

Les conditions pour une production d'énergie à bon marché ne sont pas très favorables. Il n'existe aucune ressource de combustibles minéraux. L'énergie volcanique, qui semblerait tout indiquée pour être exploitée, ne se prête pas non plus à une utilisation économique. On doit donc se borner à l'exploitation des forces hydrauliques dont la mise en valeur est loin d'être achevée. Le restant des besoins doit être couvert par des importations de combustibles liquides.

En cas de création d'une *petite industrie*, il ne pourrait s'agir que d'un petit nombre d'entreprises bien organisées et outillées, afin de pouvoir supporter la concurrence des produits importés.

Nous pensons qu'une étude de cet ensemble de problèmes pourrait indiquer les possibilités qui existent et l'orientation des travaux éventuellement à entreprendre.

L'île dispose d'une main-d'œuvre intelligente et laborieuse qui ne demande qu'à être employée. Toujours est-il que les possibilités de travail — comme il ressort des considérations qui précèdent — demeurent très restreintes. C'est pourquoi, durant son séjour à la Réunion, la délégation, à plusieurs reprises, a pu entendre que l'on envisagerait une émigration d'une partie de cette main-d'œuvre disponible vers la France et éventuellement vers d'autres pays caractérisés par une pénurie de main-d'œuvre. C'est là une solution que l'on n'adopte qu'à contrecœur et en dernier ressort. Il faudra, à notre avis, épuiser toutes les autres possibilités de stimuler le développement économique de l'île et d'augmenter son revenu national, afin de créer de meilleures conditions de vie et de travail pour la population, avant de s'engager dans la voie de l'émigration.

Les beautés du paysage et la variété du climat — modéré sur les pentes de la montagne, chaud sur la bande côtière — incitent à penser aux possibilités du *tourisme*. Malheureusement, l'éloignement de l'île des pays susceptibles de fournir des touristes constitue un handicap quasi insurmontable; tout au plus pourrait-on compter sur un nombre limité de touristes provenant de l'île Maurice et de l'Union sud-africaine.

d) *L'aide financière*

Ce n'est pas le but de ce rapport que d'approfondir les problèmes juridiques ou politiques d'une aide du F.E.D.O.M. à la Réunion, département d'outre-mer. Nous devons, par contre, souligner que certains projets d'infrastructure mériteraient pleinement un appui de la Communauté européenne.

Une meilleure liaison du cirque de Salazie avec la région côtière paraît notamment indispensable.

Une contribution à un meilleur approvisionnement en eau de certaines parties de la région sous le vent est également un projet digne de l'assistance des institutions européennes.

D'après les informations obtenues sur place, il existe un projet d'aménagement de la région de Sainte-Rose. Un autre projet vise la construction d'une centrale hydraulique au sud de l'île. Pour autant que ces projets soient approuvés par les techniciens compétents, il serait souhaitable que le F.E.D.O.M. concoure à leur réalisation.

CHAPITRE II

La République malgache

1. *Les données de base de l'économie malgache*

Madagascar est une république indépendante et constitutionnelle disposant des mêmes institutions démocratiques que nos pays européens. La mise en œuvre de la politique économique est du seul ressort du gouvernement malgache.

La Grande Ile constitue un subcontinent dans l'océan Indien qui est séparé par le canal de Mozambique (largeur variant de 400 à 900 kilomètres) du continent africain et qui présente des caractéristiques particulières faisant qu'on doit la considérer comme un pays tout à fait à part, n'appartenant ni à l'Afrique, ni à un autre continent.

a) *Les données géographiques et démographiques*

La superficie est de 590.000 kilomètres carrés, ce qui correspond à peu près aux dimensions de la France et du Benelux réunis. La population totale est d'environ 5,3 millions d'habitants. Le taux d'accroissement de la population est très élevé et se monte à 2 à 3 %.

Du point de vue du climat et des possibilités agricoles, on peut distinguer plusieurs grandes régions, à savoir :

- *Au centre*, les hauts plateaux, avec une altitude moyenne de 1 000 à 1 400 mètres;
- *à l'est et au nord-ouest*, une bande côtière à climat tropical et aux précipitations abondantes;

- à l'ouest, un climat plus sec;
- au sud s'étend une région d'extrême sécheresse, à caractère semi-désertique.

Son éloignement de l'Europe constitue un grand inconvénient pour Madagascar, les frais de transport grevant davantage les exportations (matières premières) que les importations (biens de consommation et d'équipement).

Près de 90 % de la population vivent encore à la campagne, bien qu'on puisse observer une attraction des grands centres, notamment de Tananarive, Tamatave et Majunga.

b) *L'activité économique*

Étant donné la grande variété des climats dans les différentes zones de l'île, les possibilités agricoles sont très étendues.

Alors que sur les hauts plateaux on peut produire, à côté du riz et des arachides, la plupart des cultures européennes, la bande tropicale le long de la côte est permet toutes les cultures tropicales riches, comme le café, la vanille, le girofle, les bananes, les plantes à parfums et probablement d'autres cultures.

La côte ouest se prête à la culture des arachides et, à la condition d'être irriguée, à celle d'un coton d'assez bonne qualité.

L'élevage joue un rôle important à Madagascar. Le cheptel bovin s'élève à plus de 7 millions de têtes.

La pêche est pratiquée par une partie des populations côtières, sans avoir pu dépasser jusqu'ici une importance limitée.

L'importance de l'industrie extractive est demeurée très faible, bien qu'on ait trouvé des gisements d'un grand nombre de minerais. Seule l'exploitation du mica et du graphite paraît économique. Toutefois, la demande pour ces deux produits sur le marché mondial reste stagnante depuis plusieurs années.

Il existe un noyau d'industries de transformation : industrie textile, de tabacs et cigarettes, industrie alimentaire, manufacture de ciment, etc. Pour l'instant, son importance pour l'ensemble de l'activité économique malgache reste restreinte.

c) *Les données financières*

Les ressources, tant publiques que privées, ne pourront suffire ni à assurer le développement économique et social nécessaire, ni à augmenter d'une manière considérable le niveau de vie de la population.

Les ressources globales ont doublé depuis 1950 et le revenu annuel moyen par tête d'habitant, se montant à environ 30 000 francs C.F.A. (120 dol-

lars) en 1960 ⁽¹⁾, est plus élevé que celui d'autres pays en voie de développement. Néanmoins, la progression des recettes, tant publiques que privées, reste insuffisante par rapport à la poussée démographique et aux exigences de l'intensification de l'activité économique et de l'augmentation corrélative du niveau de vie des populations.

Les recettes fiscales totales, de 14,5 milliards de francs C.F.A. (58 millions de dollars) en 1957, ont baissé à 12,12 milliards de francs C.F.A. (48,5 millions de dollars) en 1959. Certes, la réorganisation administrative en cours peut expliquer la baisse de certains postes de recettes (par exemple la baisse des taxes de consommation qui, cependant, ont été compensées par l'augmentation des recettes douanières). Ce qui frappe surtout, c'est la diminution des recettes provenant des impôts directs destinés à alimenter les budgets provinciaux. Le pourcentage du recouvrement de ces impôts ne s'est élevé, en 1959, qu'à 50 %.

Ce phénomène n'est pas étonnant. Le jeune gouvernement malgache rencontre les mêmes difficultés que les gouvernements européens quand ils ont introduit les impôts directs. Il connaît les dangers que comporte cette situation et il s'emploie à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la perception.

La formation d'une épargne locale et le volume des investissements privés demeurent peu importants. Ce phénomène non plus n'est pas étonnant, car l'augmentation du revenu individuel moyen s'exprime davantage par une consommation croissante, consommation qui dans la situation actuelle est couverte pour une bonne partie encore par des importations.

D'autre part, on ne doit pas oublier que le volume du capital malgache, tant public que privé, n'est pas encore suffisamment élevé pour pouvoir prendre en charge l'intégralité des investissements qui s'imposent.

En résumé, force est de constater que le développement nécessaire de l'économie malgache n'est pas possible sans une coopération multilatérale et l'apport de capitaux de l'extérieur.

2. *Les problèmes actuels de l'économie malgache*

a) *L'agriculture et l'élevage*

L'activité agricole reste, de loin, le secteur le plus important de l'économie malgache. Près de 90 % de la population habitent des communes rurales.

i) *L'agriculture vivrière* a, tout d'abord, une importance capitale pour l'approvisionnement du marché intérieur en produits alimentaires.

(1) Suivant la déclaration faite par le secrétaire d'État Miadana le 7 juin 1960 à la délégation.

Sur les hauts plateaux de l'intérieur, on trouve un peu partout des rizières fournissant une récolte d'environ 1 200 000 tonnes de paddy ⁽¹⁾. Elle suffit pour couvrir les besoins intérieurs et permet une exportation non négligeable.

Depuis plusieurs années, on constate une progression du riz comme aliment de base de la population, au détriment d'autres produits agricoles. Des efforts sont entrepris pour augmenter la production et étendre la surface cultivée. Les problèmes qu'il s'agit de résoudre afin d'atteindre ce but sont une amélioration du rendement, une meilleure irrigation d'une partie des surfaces. Les réalisations effectuées récemment, par exemple dans la région du lac Alaotra, peuvent servir de modèle pour les efforts futurs. L'amélioration n'est cependant pas possible sans s'attaquer à deux autres problèmes difficilement solubles, à cause des coutumes et traditions instaurées depuis longtemps : il s'agit d'une réforme de la propriété terrienne et d'une révision et rationalisation du système de commercialisation et de distribution, ceci également dans le but de protéger le cultivateur contre certaines pratiques qui ont pour résultat de diminuer son revenu.

Les exportations de riz se sont élevées en 1958 à 60 000 t, dont 12 000 t de riz de luxe. Il est vrai que, en 1959, les exportations sont tombées à la moitié, à la suite des ravages causés par le cyclone de mars 1959, et il a même fallu importer 40 000 t de riz en provenance du Vietnam pour assurer le ravitaillement de la population.

Toujours est-il qu'on peut escompter, dans les années normales, des exportations de l'ordre de 50 000 à 60 000 t de riz, en dehors du contingent de 15 000 t de riz de luxe, dont l'entrée en France est garantie. Il sera difficile aux producteurs malgaches de trouver des débouchés, étant donné la baisse des cours mondiaux et les prix de dumping pratiqués par certains pays d'Extrême-Orient.

Dans certaines parties de l'île, le *manioc* joue encore un rôle assez important comme aliment de base. En outre, une partie de la production de manioc est exportée, soit sous forme de manioc brut séché, soit sous forme de féculé, de farine ou de tapioca. En 1959, la valeur de l'exportation de ces produits a atteint plus de 200 millions de francs C.F.A. (0,8 million de dollars).

L'exportation de *maïs* a également augmenté. Cependant, il entre pour peu dans le volume total des exportations, alors que son importance pour le ravitaillement de la population malgache semble aller en augmentant.

L'agriculture malgache est aussi productrice de *canne à sucre*. L'exportation s'est élevée, en 1959, année du cyclone, à près de 32 000 t, pour

⁽¹⁾ Il faut diminuer le chiffre de paddy de 32 % environ pour obtenir la quantité de riz directement comestible.

une valeur de 1 milliard 145 millions de francs C.F.A. (4,6 millions de dollars). Dans une bonne année, la quantité disponible pour l'exportation pourra se situer entre 40 000 et 50 000 t.

Mentionnons encore la gamme des *légumes et fruits* : pommes de terre, haricots, pois chiches, pois du cap, lentilles, bananes, agrumes, raisins, pommes, poires, coings, etc., destinés avant tout à l'alimentation de la population, mais également, pour une partie non négligeable, en ce qui concerne les pois et haricots, à l'exportation. En 1959, la valeur totale des légumes et fruits exportés a atteint plus de 670 millions de francs C.F.A. (2,7 millions de dollars).

ii) *Les cultures industrielles* fournissent la grande majorité des produits d'exportation. Elles jouent donc un rôle capital pour l'économie du pays, qui dépend largement de l'allure de ces exportations pour pouvoir mener à bien sa politique de développement économique et social.

Le café prend une place très importante dans les exportations du pays. Sa part, dans le total des exportations, s'élève à près de 40 %. En 1958, la valeur des exportations de café a atteint près de 8 milliards de francs C.F.A. (32 millions de dollars), alors que, pour l'année suivante, ce chiffre est descendu à près de 6 milliards de francs C.F.A. (24 millions de dollars).

Si les dégâts provoqués par le cyclone de mars 1959 se font encore sentir à l'heure actuelle, les préoccupations des dirigeants malgaches se concentrent davantage sur les possibilités futures d'exportation; en effet, le café malgache bénéficiait jusqu'à présent d'une position privilégiée sur le marché français. Non seulement il était sûr d'y retrouver un débouché, mais encore la France rendait possible une meilleure rémunération des producteurs malgaches de café grâce à un prix se situant au-dessus du cours mondial. On redoute à Madagascar que le café malgache perde son marché privilégié sans, pour autant, obtenir d'autres débouchés sur les marchés des cinq autres pays membres de la Communauté économique européenne. Le même raisonnement vaut d'ailleurs pour les autres pays associés producteurs de café. On ne peut que répéter avec insistance ce qui a déjà été mis en relief dans le rapport présenté en novembre 1959, à la suite de la première mission d'étude et d'information, par M. Peyrefitte. Il est temps que les milieux européens responsables prennent conscience de la gravité du problème et s'efforcent d'y trouver une solution susceptible de dissiper les appréhensions de nos partenaires africains.

Mentionnons à ce propos que les principaux producteurs africains de café se sont récemment réunis afin d'examiner les possibilités d'assurer, par une action concertée, l'écoulement de leur production. Cette conférence a groupé non seule-

ment les pays producteurs de la zone franc, mais également des producteurs de la zone sterling.

Les régions situées au nord et à l'est de la Grande Ile sont les principaux producteurs du monde de *vanille*, laquelle occupe, de ce fait, la deuxième place des produits d'exportation. En 1959, les sorties de vanille, d'une quantité de près de 400 t, ont atteint la valeur de 2 milliards 225 millions de francs C.F.A. (9 millions de dollars). Cependant, pour l'année en cours, un tel résultat ne peut pas être espéré : d'une part, les vanilleraies ont beaucoup souffert des effets du cyclone; d'autre part, les cours mondiaux de la vanille sont depuis quelques mois en baisse.

Une autre épice, le *girofle*, produite dans la même région que la vanille et le café, occupe également une place importante dans l'exportation. Les sorties ont, en 1959, atteint une valeur de près de 1 milliard de francs C.F.A. (4 millions de dollars). Cependant, le girofle se ressentira, plus encore que la vanille et le café, des ravages du cyclone. D'autre part, le marché mondial de ce produit montre actuellement une tendance à la saturation, notamment à cause des stocks importants de Zanzibar, principal producteur mondial.

Parmi les autres produits, toujours des régions tropicales de Madagascar, il convient de citer le poivre et l'essence d'ylang-ylang.

La partie ouest de Madagascar produit d'excellentes *arachides de bouche* dont la culture peut être augmentée. En 1959, la valeur des sorties a dépassé 600 millions de francs C.F.A. (2,4 millions de dollars) pour une quantité de 10 500 t.

Le *sisal* est cultivé surtout dans le sud de la Grande Ile, région aride et pauvre. En 1959, plus de 10 000 t de fibres, pour une valeur de 459 millions de francs C.F.A. (1,8 million de dollars), ont été exportées.

La cueillette, ainsi que l'exportation du *raphia* ont progressé au cours des dernières années. En 1959, plus de 6 000 t, pour une valeur de près de 800 millions de francs C.F.A. (3,2 millions de dollars), ont été exportées.

La culture du *coton*, dans les parties ouest et sud-ouest du pays, est de date relativement récente. Cependant, les premiers résultats sont encourageants. Les travaux d'hydraulique agricole, notamment dans le delta du Mangoky, doivent permettre d'atteindre des chiffres de production appréciables. Toujours est-il que, pour l'instant, les débouchés extérieurs ne sont pas encore assurés. En revanche, l'industrie malgache du coton, travaillant pour les besoins du marché intérieur, devrait pouvoir absorber le gros de la production future.

iii) *L'élevage* : Lorsqu'on considère le chiffre très élevé du troupeau malgache, — plus de 7 millions pour les seuls bovins —, on devrait supposer que l'élevage est une des principales sources de richesse

de la Grande Ile. Cependant, comme l'a exprimé le secrétaire d'État Miadana au cours d'une réunion de la délégation, le 7 juin 1960, à Tananarive, « le revenu actuel en est dérisoire », par suite de méthodes pastorales défectueuses. Les produits de l'élevage (animaux vivants, viandes congelées et conserves de viandes) n'interviennent que pour 7 % dans le total des exportations.

Ici comme ailleurs, dans les pays en voie de développement, le bœuf est un signe extérieur du niveau social de son propriétaire plus qu'une ressource économique. L'élevage pastoral extensif, la qualité médiocre des races font que cet immense cheptel constitue davantage un fardeau qu'un poste actif du bilan économique du pays.

Depuis plusieurs années, les efforts en vue d'une rationalisation de l'élevage et de son intégration dans l'agriculture ont abouti à de premiers résultats concrets. La délégation a été particulièrement impressionnée par la réussite de la tentative faite dans la Sakaï, région des hauts plateaux, à plus de 100 kilomètres à l'ouest de Tananarive. La combinaison heureuse de cultures fourragères et d'élevage a démontré les immenses possibilités de l'élevage à Madagascar. Il reste, dans ce domaine, un effort considérable à faire auprès des éleveurs et des cultivateurs. Cela implique la formation rapide de spécialistes.

Ainsi, le ravitaillement en viande, source précieuse de protéine, de la population malgache, pourrait être mieux assuré, cependant que les exportations de viande congelée ou en conserves contribueraient heureusement à l'effort d'ensemble de développement.

b) *La pêche*

Il a déjà été dit au point b du paragraphe 1 que la pêche ne présente pour l'instant qu'une importance très faible. Dans la balance commerciale, on trouve un poste d'exportations de conserves de poissons et de crustacés, mais il est minime par rapport aux possibilités qu'offre la mer entourant l'île. La qualité des crustacés est cependant excellente.

Les Japonais viennent pêcher le thon dans le canal de Mozambique, au large de la côte ouest de Madagascar.

L'équipement malgache est à l'heure actuelle insuffisant pour la pêche en haute mer. Il s'agit de faire porter l'effort à la fois sur la formation des pêcheurs et sur l'emploi de plus grands bateaux et d'un outillage moderne.

c) *La production minière*

Une visite à la collection du ministère des mines et de l'énergie donne l'impression d'une très grande richesse et variété du sous-sol malgache. Malheureusement, jusqu'ici, peu de gisements minéraux

exploitables ont pu être découverts. Certes, la prospection de l'immense territoire de l'île est loin d'être achevée. Il est donc permis d'espérer que le sous-sol recèle encore des richesses susceptibles de contribuer à l'élévation économique et sociale du pays. Pour l'instant, quelques produits miniers seulement ont une importance, toute relative d'ailleurs, pour l'économie du pays.

En premier lieu, il convient de citer le *graphite*, dont des gisements importants se trouvent à plusieurs endroits de l'île, notamment près de la côte est. En 1959, l'exportation de graphite s'est élevée à plus de 11 000 t, pour une valeur de 255 millions de francs C.F.A. (1 million de dollars). S'il est vrai que la production pourrait être augmentée, les possibilités d'écoulement sont, à l'heure actuelle, restreintes, car le graphite, dans ses usages industriels, est menacé d'être remplacé par des produits synthétiques de substitution.

Il en est de même du *mica* qui, sous la forme du phlogopite, se trouve en plusieurs gisements assez importants, notamment au sud de l'île. Les exportations ont atteint, en 1959, avec 910 t, une valeur de 289 millions de francs C.F.A. (1,1 million de dollars). La menace sur le marché mondial vient, dans la situation actuelle, moins des produits synthétiques que du mica meilleur marché de l'Inde. Il est permis d'espérer qu'une action portant sur la standardisation des qualités produites aboutira à assurer un débouché stable au mica malgache.

Mentionnons encore le *beryllium industriel*, le *quartz piezo-électrique*, l'*uranothorianite*, le *zircon*, les *pierres semi-précieuses* et d'*ornementation*, qui complètent la gamme des produits du sous-sol malgache exploités et exportés.

Il existe également des gisements de *minerai de fer* et de *nickel*. Cependant, dans la situation actuelle, une exploitation ne paraît pas rentable. Il en est de même des *gisements houillers* de la Sakoa et des *bitumes* s'étendant sur une assez grande partie le long de la côte ouest. Il n'est toutefois pas exclu que ces gisements, dans la perspective de techniques nouvelles d'exploitation ou d'un progrès de l'industrialisation du pays même, ne soient appelés à jouer un rôle économique.

Les recherches de *pétrole*, dont les premières remontent à 1932, n'ont abouti à aucun résultat positif. Étant donné la structure géologique tourmentée du sous-sol de la côte ouest, sur laquelle se sont concentrés les efforts de prospection, on ne peut affirmer avec certitude qu'il n'existe point de gisements pétrolifères à Madagascar.

d) La production industrielle

Tout en étant une activité essentielle pour la vie de l'homme, l'agriculture ne peut résoudre ni le problème du sous-emploi, ni provoquer une augmentation suffisamment rapide du niveau de

vie. Au fur et à mesure que l'agriculture se modernise et se rationalise, une partie de la main-d'œuvre agricole est libérée. Les salaires payés aux employés de l'industrie contribueront à assurer un écoulement accru de la production agricole et des prix plus rémunérateurs à la population rurale. L'industrialisation est, de ce fait, un bien pour toute la population. Il convient de la favoriser autant que possible.

Pour réussir, et pour éviter des dépenses inutiles, il faut, comme l'expérience le prouve, travailler d'après un programme précis — il existe un ministère du plan — et disposer de sommes considérables, au moins au début, pour les investissements nécessaires.

À Madagascar, la production industrielle est encore peu importante par rapport à la production de l'agriculture et de l'élevage. Elle constitue un noyau qui permettra de compléter et de diversifier l'économie de la Grande Ile. Nous sommes en effet convaincus que le développement rural ne peut être atteint sans une expansion rationnelle et progressive du secteur industriel.

À l'heure actuelle, on trouve à Madagascar avant tout des industries de transformation sur la base des produits de l'agriculture. Il existe des conserveries de viande et de poisson, ainsi que des installations de congélation de viande, des rizeries, une petite industrie de conserves de fruits et légumes et de jus de fruit, des sucreries, des féculeries, une petite industrie cotonnière, une manufacture de tabac et de cigarettes, quelques ateliers de construction et de réparation mécaniques, une cimenterie, une filature et un tissage pour la fabrication de sacs (jute importé et uréna), etc. (1).

Il semble que, dans une première phase, les efforts doivent porter sur une extension de cette industrie, qui transformerait les produits agricoles et les matières premières du pays même.

Dans le cas de Madagascar — en raison de son éloignement tant des sources d'approvisionnement que des débouchés —, il apparaît plus logique d'exporter des produits d'une plus grande valeur et d'importer avant tout des biens d'équipement ou alors ceux des biens de consommation pour lesquels la production intérieure est insuffisante ou inexistante. D'autre part, le développement des industries de transformation exige des investissements moins massifs, étant donné les dimensions relativement faibles de ce type d'industrie. Par ailleurs, la question de la main-d'œuvre qualifiée se posera avec une moindre acuité pour de petites ou moyennes entreprises.

Dans l'intérêt de l'économie générale, une répartition judicieuse des nouvelles industries semble

(1) Il a déjà été question au paragraphe précédent de l'exploitation minière, notamment en ce qui concerne le graphite et le mica.

utile; une participation des principales villes situées dans les diverses régions malgaches peut contribuer à une évolution équilibrée. Cela s'impose aussi du fait que, tant sur le marché intérieur que sur celui de l'extérieur, les nouvelles entreprises se trouveront en compétition avec d'autres entreprises, s'efforçant d'atteindre des prix de production aussi bas que possible.

A plus long terme, il est permis d'entrevoir l'installation et le développement d'autres branches industrielles, notamment dans le cas de la possibilité d'une exploitation économique de certaines ressources du sous-sol malgache, dont il a déjà été question au paragraphe c ci-dessus. Les services du gouvernement malgache ont mis au point quatre projets d'industrie lourde, dont la réalisation n'est pas envisagée pour l'instant.

Le premier projet concerne un complexe dans la région de Valozoro, à partir d'un gisement de nickel et susceptible de produire du ferronickel. Le projet comporterait la construction d'une centrale hydraulique et d'une usine métallurgique. En dehors de la question de l'opportunité d'exécuter un si vaste projet en l'état actuel de l'économie malgache, les principaux obstacles sont l'incertitude des débouchés et l'importance relativement faible des gisements.

Un deuxième projet concerne la région de la Sakoa; il utiliserait les gisements de charbon, de minerai de fer, de calcaire et d'argile pour la production d'acier et de ciment. Cependant, la possibilité de le réaliser paraît encore plus lointaine que celle du premier projet, étant donné que les procédés techniques que cela exigerait ne sont pas encore mis au point et qu'une évaluation exacte des coûts n'a pas encore été effectuée.

Il en va de même du troisième projet, concernant la région des Antanifotsy. Le projet se base sur les gisements de lignite, de schiste bitumeux et de minerai de fer dans cette région et vise, lui aussi, l'installation d'une petite industrie sidérurgique pour les besoins locaux. Les procédés techniques permettant une exploitation économique de ces gisements ne sont pas encore applicables à l'échelle industrielle. Un calcul des coûts et de la rentabilité n'a pas encore été établi.

Le dernier projet concernant l'industrie lourde est celui de la région de Bealanana, près de la côte ouest du pays, qui envisage l'exploitation des gisements de bauxite, après construction d'un barrage. Les premiers stades de l'étude de ce projet ne sont pas encore dépassés.

Si donc ces projets plus ambitieux de l'installation de complexes d'industrie lourde ne présentent pas d'intérêt dans l'immédiat, ils démontrent qu'à long terme Madagascar est capable d'avoir une économie de plus en plus complète, à condition que les étapes précédentes, visant à la fois à une amélioration de la productivité agricole, à une

extension de l'industrie de transformation et à un perfectionnement de l'infrastructure, soient franchies.

e) *L'infrastructure*

Il est vrai que l'extrême diversité du climat et de la configuration géographique des différentes régions de Madagascar peut contribuer à un développement harmonieux de l'économie et, par là, à l'établissement de conditions de vie plus équilibrée. Mais en même temps, cette diversité est la cause de difficultés considérables. Dans les régions du sud et du sud-ouest, la préoccupation principale et constante est l'insuffisance des ressources en eau. En outre, sur une partie des hauts plateaux, l'élevage est entravé par l'absence d'eau pendant la période sèche. Il est donc impératif d'assurer un meilleur approvisionnement en eau de cette partie de l'île, tant pour étancher la soif des hommes et des bêtes que pour assurer de meilleures possibilités à l'agriculture. Si les réalisations faites dans ce domaine sont impressionnantes et témoignent souvent d'une grande ingéniosité des spécialistes en hydraulique, il n'en reste pas moins un grand effort à accomplir pour que ce but soit atteint. Les projets de ce genre sont dignes de tout appui technique et financier, car ils répondent à une nécessité à la fois économique et sociale.

Toujours dans le domaine hydraulique, il convient de mentionner les travaux d'hydraulique nécessaires pour obtenir un meilleur rendement dans l'agriculture. Dans certains cas, ces travaux peuvent prendre des proportions gigantesques, tel le projet du delta du Mangoky qui, grâce à un meilleur approvisionnement en eau d'une immense surface, doit fournir du travail et du pain à des dizaines de milliers de personnes.

Les travaux destinés à doter Madagascar d'un meilleur *réseau de communications* revêtent une non moindre importance pour l'avenir du pays. Souvent des régions productrices forment de véritables îlots à l'intérieur de la Grande Ile. L'évacuation de la production doit alors se faire dans des conditions extrêmement difficiles; le prix de revient des produits destinés à l'exportation se voit grevé d'un coût de transport intérieur considérable, avant même que ne commence le transport maritime. Ces travaux, qui ne s'amortissent qu'à très longue échéance, exigent tout particulièrement une aide de l'extérieur.

A ce propos, il ne faut pas oublier qu'en dehors de la construction le tracé et l'entretien d'une voie de communication présentent à Madagascar, et dans d'autres pays neufs, une importance relativement plus grande que dans nos pays européens. A première vue, c'est sur les routes et les ports — Tamatave, Majunga, Tulear, Diégo Suarez, Nossi-Bé, Fort-Dauphin — que doivent porter les efforts, étant donné qu'ils contribuent le plus directement

et le plus rapidement au développement général de l'île. En revanche, il n'est pas certain qu'une extension du réseau ferroviaire existant soit nécessaire. Il pourrait cependant être utile de raccorder les lignes existantes. Enfin, une voie navigable, le canal des Pangalanes, qui suit toute une série de lagunes le long de la côte est de l'île, peut voir accroître son importance et peut servir à la desserte des régions au sud de Tamatave qui ne disposent pas de véritables ports.

Un troisième aspect important de l'infrastructure est la production d'énergie. Bien que les ressources en combustibles minéraux soient limitées et que leur exploitation ne semble pas être économique à l'heure actuelle, Madagascar dispose de très importantes ressources hydrauliques dont l'utilisation ne fait que commencer. Il ne serait d'ailleurs pas rationnel de vouloir construire, dès à présent, des barrages et des centrales hydrauliques avant que l'utilisation de l'énergie produite ne soit assurée. Toujours est-il qu'au cours des prochaines années il faut s'attendre à une augmentation de la production énergétique, et ceci en tenant compte d'une évolution équilibrée des différentes régions malgaches.

CHAPITRE III

La république de Somalie

La république de Somalie est un nouvel État, issu de la fusion de l'ancien territoire sous tutelle des Nations unies, dont l'administration a été confiée, jusqu'au 1^{er} juillet 1960, à l'Italie, et de l'ancien protectorat britannique de Somaliland.

La délégation n'a visité — quelques jours avant son accession à l'indépendance — que le territoire qui était placé sous l'administration de tutelle de l'Italie.

1. Les données de base de l'économie somalie

a) Les données géographiques et démographiques

La Somalie, située sur la côte orientale de l'Afrique (1^o sud à 12^o nord de l'Équateur), a une superficie de 461 000 kilomètres carrés. (La superficie de la partie ex-britannique est de 175 000 kilomètres carrés.)

La population, dont près des deux tiers ne sont pas encore sédentaires, s'élevait en 1953, date du dernier recensement, à 1 253 000 habitants. (La population de la partie ex-britannique s'élève à environ 650 000 habitants.)

A part une région de végétation abondante comprise entre les deux rivières principales — l'Uebi Scebeli et le Giuba —, le pays est principalement couvert de steppes, de savanes et de zones prédésertiques.

Le climat est influencé par les moussons; la saison sèche s'étend de décembre à mars-avril (dans la plupart des années, il y a pauvreté de pâturages); la principale période des pluies se situe entre avril et juin-juillet.

b) Les données économiques

Étant donné que la majorité des habitants du pays sont des pasteurs nomades, l'élevage occupe la première place parmi les activités économiques.

Le cheptel s'élève à 1 million de bovins, 1,5 million de chameaux, 3 millions de chèvres et 650 000 ovins. Le revenu qu'en tire le pays est, par rapport à ce chiffre très élevé, extrêmement bas. Cela s'explique par le fait que le cheptel est considéré, en Somalie, comme dans beaucoup d'autres pays africains, davantage comme un signe de richesse et de prestige social que comme une source de revenus. Le manque d'eau dans une grande partie du pays entrave la rationalisation de l'élevage et la sédentarisation progressive de la population nomade.

L'agriculture, qui est essentiellement concentrée le long de la partie occidentale de la côte et dans la région située entre les deux rivières, comprend notamment les bananes, les céréales — maïs, doura, blé —, le manioc, le sésame, l'arachide, les haricots, la canne à sucre, le coton et le tabac.

L'activité industrielle est peu importante et se limite à un premier stade de transformation de certains produits de l'agriculture et de l'élevage.

La prospection du sous-sol n'a pas permis jusqu'ici de trouver des ressources minérales importantes.

La balance commerciale est déficitaire. Les importations se sont élevées en 1959 à 131 millions de somals (18,3 millions de dollars), les exportations à 106 millions de somals (14,8 millions de dollars).

c) Les données financières

Les recettes publiques ordinaires (impôts directs et indirects, droits de douane, etc.) ont augmenté de 32 millions de somals (4,5 millions de dollars) en 1950-1951, à 64 millions de somals (9 millions de dollars) en 1959, c'est-à-dire qu'elles ont doublé en moins de neuf ans.

Le total des dépenses s'élevait en 1959 à près de 113 millions de somals (15,6 millions de dollars); toutefois, en Somalie, il existait jusqu'à la fin du régime de tutelle deux budgets distincts : l'un du gouvernement, l'autre de l'administration de tutelle. Les dépenses figurant au premier budget se montent à 77 millions de somals (10,8 millions de dollars); celles figurant au deuxième budget à 35 millions de somals (4,9 millions de dollars). La contribution de l'État italien s'est donc élevée dans la même année à 43,5 millions de somals

(6,1 millions de dollars); le solde déficitaire restant de 1,6 million de somals (224 000 dollars) a été compensé par des opérations temporaires de trésorerie avec des banques opérant dans le pays. D'autre part, il faut tenir compte du fait qu'en 1959 une somme d'environ 3,5 millions de somals (490 000 dollars) a été prévue pour le licenciement et le règlement du personnel italien.

Les prévisions du budget de 1960 s'élèvent à 71,5 millions de somals (10 millions de dollars) pour les recettes ordinaires, auxquels il faut ajouter une contribution de l'État italien de 20 millions de somals (2,8 millions de dollars), alors que le total des dépenses ordinaires prévues se monte à 80,4 millions de somals (11,3 millions de dollars). Il n'existe pas de dette publique en Somalia.

Le revenu national est difficile à évaluer. Le dernier chiffre dont on dispose se réfère à l'année 1955 et s'élève à environ 360 millions de somals (50,4 millions de dollars).

La majorité des investissements nécessaires au développement de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie, du commerce et de l'infrastructure ont dû être effectués par les pouvoirs publics. Cependant, les crédits accordés à des particuliers par les instituts opérant en Somalia ont sensiblement augmenté ces dernières années.

On évalue à 40 millions de somals (5,7 millions de dollars) la contribution annuelle extérieure nécessaire pour assurer à la Somalia, après son indépendance, une stabilité économique et financière. Cependant, pour atteindre le développement rapide souhaité, l'aide financière apportée par l'extérieur devra s'élever à un chiffre beaucoup plus important.

2. Les problèmes actuels de l'économie somalie

a) L'agriculture

Un développement de la production agricole dépend — comme il a été exposé plus haut — d'un meilleur approvisionnement en eau et d'une sédentarisation progressive de la population nomade. C'est pourquoi, dans les dernières années, l'action a principalement tendu à la solution de ces deux problèmes. Elle indique en même temps l'orientation pour les prochaines années.

Il s'agira, d'une part, d'augmenter les cultures vivrières destinées à ravitailler la population du pays. En 1959, l'importation de produits alimentaires s'est élevée à 26 millions de somals (3,6 millions de dollars), ce qui correspond à 20 % environ du total des importations ⁽¹⁾. Une production accrue de céréales et de fruits et légumes peut décharger

⁽¹⁾ Les importations de machines et de matériel de transport se sont élevées dans la même année à 29,6 millions de somals (4,1 millions de dollars).

ce poste d'importation au profit des fournitures de matériel d'équipement.

D'autre part, l'accroissement des cultures dont les produits sont destinés à l'exportation est tout aussi indispensable, car il permettrait au pays d'augmenter ses ressources.

Il s'agit, en premier lieu, des *bananes* dont les exportations ont atteint, en 1959, une valeur de 63,3 millions de somals (8,9 millions de dollars) pour une quantité de près de 60 000 t. Les bananes à elles seules constituent donc près de 61 % du total des exportations. L'intégralité des bananes exportées est achetée par l'Italie où existe un régime préférentiel pour ce produit ⁽¹⁾. Ce régime préférentiel a été reconduit après l'accession à l'indépendance.

Les recherches en vue d'obtenir une baisse du prix de revient de la production de bananes sont poursuivies activement. Elles visent, en outre, à rendre les bananes somaliennes moins fragiles au transport et à réduire les frais d'emballage et de transport intérieur.

A côté des bananes, *les cultures industrielles* ont une importance très restreinte (coton, arachide, sésame). Leur pourcentage est faible par rapport à l'ensemble des exportations. Il ressort des déclarations faites à la délégation par les responsables somalis que la qualité de coton et de l'arachide produits en Somalia est excellente. Il est certainement souhaitable que les efforts en vue de diversifier l'agriculture de Somalia et d'augmenter la gamme des produits destinés à l'exportation puissent être poursuivis à un rythme accéléré.

b) L'élevage

L'importance de l'élevage pour la grande majorité de la population a été déjà soulignée. A l'heure actuelle, les méthodes d'élevage demeurent très largement déterminées par les habitudes ancestrales des pasteurs nomades somalis. Les longues migrations, au cours desquelles les troupeaux couvrent des distances de plusieurs centaines de kilomètres, empêchent non seulement une rationalisation de l'élevage, mais comportent aussi le risque de frictions politiques avec les pays voisins. Depuis des siècles, les bêtes vont s'abreuver en territoire éthiopien, pour ensuite rentrer au pâturage situé en Somalia. Comme la frontière septentrionale du pays n'a jamais été délimitée d'une manière définitive, les querelles qui peuvent se produire sont une préoccupation constante pour les autorités.

Tout progrès de l'élevage exigera donc la création d'un plus grand nombre d'abreuvoirs et de puits pour le bétail.

⁽¹⁾ Les bananes somaliennes sont achetées par l'Italie à un prix supérieur au cours mondial.

En outre, une amélioration de la qualité du bétail, soit par des croisements, soit par une sélection parmi les bovins de la race locale, pourra contribuer à améliorer le rendement de la première activité économique du pays.

Enfin, il faut signaler que des essais ont été entrepris en vue de favoriser une sédentarisation des éleveurs. Certes, cette action n'est pour l'instant possible que dans certaines régions du pays; toutefois, on compte dès à présent un nombre croissant d'éleveurs-agriculteurs, notamment dans le sud-ouest du pays.

Les produits de l'élevage atteignent plus de 20 % du total des exportations (animaux vivants, viande, beurre fondu, cuirs et pelleterie).

c) *L'infrastructure*

Parmi les problèmes à résoudre dans le domaine de l'infrastructure, l'eau doit figurer à la première place. La présence ou l'absence d'eau conditionne, en effet, la vie et l'existence de la population.

Les progrès réalisés pendant la période de l'administration de tutelle sont considérables. Le nombre de bassins d'eau, de puits forés ou à ciel ouvert, des zones régulièrement irriguées n'a cessé d'augmenter. Votre commission a pu constater les importants résultats obtenus dans le Descek Uamo, ouvrant de nouvelles possibilités à l'élevage et à l'agriculture.

De 1954 à 1959, 234 puits ainsi que 8 bassins réservoirs à proximité des rivières ont été installés et mis en fonctionnement avec un débit quotidien moyen de près de 14 000 mètres cubes. Le programme hydraulique doit être poursuivi énergiquement, car il constitue une des conditions essentielles de tout développement économique et social de la Somalia.

Le réseau de communications n'est pas très développé, ce qui n'a rien d'étonnant dans un pays aussi vaste et aussi peu peuplé. Néanmoins, l'infrastructure routière doit être améliorée dans les zones agricoles principales, afin de permettre une évacuation plus rapide et moins onéreuse de la production.

Les relations avec l'extérieur sont assurées par les ports, dont seul Mogadiscio peut être considéré comme un port complet; le total annuel moyen des marchandises y embarquées et débarquées s'élève à 140 000 t ⁽¹⁾.

d) *L'industrie*

L'importance de l'industrie est encore faible et les entreprises existantes sont peu importantes au regard des besoins et des possibilités. L'indus-

trie comprend notamment une sucrerie (Villabruzzi), une huilerie, trois établissements de conserves de poissons et de préparation du thon, une fabrique de pâtes alimentaires, quatre usines d'égrenage du coton, une conserverie de viande, plusieurs établissements travaillant les peaux et le cuir, des savonneries, ainsi que quelques autres entreprises à caractère artisanal.

Les possibilités d'organiser une industrie cotonnière sur la base de la production locale sont à l'étude. D'une manière générale, on peut estimer que la création progressive de petites ou moyennes entreprises de transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage n'est pas seulement possible, mais contribuerait à permettre d'atteindre une structure économique plus équilibrée.

e) *Les rapports économiques avec l'extérieur et la fusion avec le Somaliland ex-britannique*

Le commerce extérieur de la Somalia (ancien territoire sous tutelle italienne) se caractérisait par le déficit assez élevé dû à l'excédent des importations en provenance de la zone sterling sur les exportations vers cette zone.

De même, le commerce extérieur de l'ancien protectorat britannique de Somaliland était marqué par un fort déficit, dans des conditions comparables.

Réserve faite des bananes, dont il a été parlé plus haut, et du coton, qui, pour la partie de la production qui n'est pas utilisée par les industries locales, est exporté vers l'Italie, la plupart des productions des deux territoires considérés ont leurs débouchés dans les États arabes environnants ainsi que, dans une mesure moindre, au Kenya. Il ne semble pas que la constitution de la république de Somalia doive modifier cet état de choses.

Il ressort des entretiens que la délégation a eus avec les responsables somalis qu'une recherche de l'équilibre de la balance commerciale pourrait s'effectuer par trois voies :

- l'augmentation de la production et la valorisation de cette production (principalement en ce qui concerne les peaux, les graines, les huiles et l'encens);
- le fait de donner priorité, dans la période initiale, aux importations de produits indispensables;
- une réduction éventuelle des droits de sortie, dont le niveau actuel entrave le caractère compétitif des huiles et du coton sur les marchés internationaux.

Il existe entre les deux parties du nouvel État des inégalités sensibles qui se marquent tant dans le domaine des structures économiques qu'en ce qui concerne le développement économique.

Il est évident, lorsqu'on considère certaines statistiques, que la Somalia connaissait une pros-

⁽¹⁾ En outre, la délégation a été informée que des études sont entreprises pour le développement du port de Chisimaio.

périté plus grande que le Somaliland. A cet égard, il y a lieu de chercher à éviter que la Somalia rétrograde du niveau économique qu'elle a actuellement atteint du fait de sa fusion avec le Somaliland.

En ce qui concerne le degré de développement atteint par les deux territoires, il est également marqué par de fortes inégalités, qu'ont accentuées les modalités de l'aide apportée jusqu'à présent par les puissances tutrices. La poursuite de cette aide, qui s'est révélée indispensable au développement du pays, pourrait, semble-t-il, être résolue efficacement dans le cadre de l'association avec la C.E.E.

CHAPITRE IV

La Côte française des Somalis

La Côte française des Somalis est un territoire d'outre-mer de la République française. A sa tête se trouve un chef de territoire, président du Conseil de gouvernement, Conseil dont les membres sont désignés par l'Assemblée territoriale. Cette Assemblée est élue au suffrage universel et dispose de pouvoirs réglementaires importants.

1. Les données de base de l'économie de la Côte française des Somalis

a) Les données géographiques et démographiques

La Côte française des Somalis, située à la sortie de la mer Rouge, a une superficie de 23 000 kilomètres carrés et une population d'environ 67 000 habitants, dont 32 000 habitent le chef-lieu Djibouti (1).

Le pays est caractérisé par un climat très chaud et la rareté d'eau et de végétation.

b) Les données économiques

Le pôle d'attraction du pays, sur lequel se concentre pratiquement toute l'activité économique du territoire, est le port de Djibouti.

Ce port, créé par la France en 1897, est la principale porte d'entrée de l'Éthiopie. En effet, Djibouti est relié à Addis-Abéba par le chemin de fer franco-éthiopien, par lequel sont évacués plus de 60 % des exportations éthiopiennes. Le pourcentage est semblable en ce qui concerne les importations à destination de l'Éthiopie. Malgré la création du port d'Assab en Érythrée, Djibouti continue donc à jouer un rôle important pour l'économie éthiopienne.

(1) Sur ce total, on compte plus de 27 000 Danakil, plus de 25 000 Somalis, 3 000 Arabes, 4 400 Européens et originaires d'autres parties de la Communauté, 8 000 ressortissants étrangers.

En outre, depuis la constitution du port franc en 1949, l'importance du port comme escale de transit, de soutage et de transbordement pour les navires en route vers l'Asie et l'Est et le Sud africains n'a cessé d'augmenter; actuellement, le nombre de bateaux qu'accueille le port de Djibouti se monte à 170 par mois en moyenne (1).

Autour du port sont groupés de nombreuses sociétés commerciales et des ateliers de maintenance et de réparation.

L'activité de l'intérieur, habitée par des pasteurs nomades somalis et danakil, se borne à un élevage extensif.

c) Les données financières

L'accroissement de l'importance du port de Djibouti pendant les quinze dernières années a permis d'atteindre une stabilité financière remarquable. Le budget prévu pour l'exercice 1960 se monte à un total de plus de 1 milliard de francs djibouti (4,6 millions de dollars), dont 90 % environ sont couverts par des recettes ordinaires, les avances du F.I.D.E.S. ne se montant qu'à 100 millions de francs djibouti (460 000 dollars).

La monnaie, le franc djibouti, est indépendante du franc français et entièrement convertible (2).

Les recettes du territoire proviennent essentiellement des droits portuaires, ainsi que d'une taxe de consommation de 18 % frappant les marchandises à destination du territoire.

2. L'évolution du port de Djibouti

L'évolution ascendante du port de Djibouti depuis 1945, et notamment au cours des dernières années, montre ses possibilités d'extension. Son statut de port franc et sa vocation d'escale maritime sur une des lignes les plus fréquentées du monde permet de prévoir une augmentation de son activité (3).

Lors de la visite de la délégation à Djibouti, les autorités compétentes lui ont exposé les projets d'extension du port. Il s'agit de l'aménagement d'un nouveau poste à quais pour marchandises, ainsi que d'un nouveau poste de soutage. La réalisation des deux projets exigerait au minimum une somme de 66 millions de francs djibouti (300 000 dollars), et au maximum 500 millions de francs djibouti (2,3 millions de dollars). Il n'entre pas dans le but du présent rapport d'exa-

(1) Y compris le cabotage.

(2) La parité du franc djibouti s'établit à 214,4 fr.dj. = 1\$. Le franc djibouti n'a pas suivi les dévaluations du franc français.

(3) L'existence d'une agglomération relativement importante dans une région autrement très peu favorisée exerce une attraction sur la population du « Hinterland », ce qui ne va pas sans provoquer de graves conséquences sociales. L'examen de ce problème ne relève pas de l'objet de ce rapport.

miner les avantages et inconvénients des différentes possibilités de solutions envisagées pour les deux projets. Il semble, cependant, qu'avec des dépenses totales s'élevant à environ 130 millions de francs djibouti (600 000 dollars), un règlement satisfaisant pourrait être obtenu. La contribution du F.E.D.O.M. pour la réalisation de ces deux projets a été sollicitée.

Votre commission estime qu'une intervention financière de la Communauté économique européenne est entièrement justifiée. En outre, la délégation a été informée que des études sont en cours pour doter le port d'un dock flottant. Ce dernier pourrait, sans doute, vu la position géographique de Djibouti, rendre des services à la navigation.

DEUXIÈME PARTIE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PAYS ASSOCIÉS ET LE CONCOURS EUROPÉEN

CHAPITRE I

Les conditions du développement

1. *Le développement de la production agricole*

a) *Les objectifs*

Bien que beaucoup de produits végétaux servent tout d'abord à la nourriture des populations et que les excédents seuls soient exportés, il est classique d'établir une distinction entre les cultures vivrières et les cultures d'exportation.

Il est bien évident que les cultures vivrières doivent être développées, d'abord pour répondre à l'accroissement de population qui, outre-mer, est souvent voisin de 3 % par an; ensuite pour procurer aux populations une nourriture meilleure et surtout mieux équilibrée. On sait, en effet, que sous les tropiques la ration alimentaire est le plus souvent suffisante en quantité, mais qu'elle est très généralement déficiente en protéines. On ne saurait trop insister sur l'influence bénéfique que peut exercer le développement de la pisciculture familiale ainsi que, bien entendu, celui de l'élevage.

L'augmentation de la production agricole d'exportation est une nécessité évidente pour accroître les ressources de ces États, dont l'essentiel des exportations est constitué par des produits d'origine végétale. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la majeure partie de ces produits doivent être vendus sur le marché européen ou sur d'autres marchés extérieurs.

Il n'est donc guère besoin de souligner l'importance de cours stables et rémunérateurs pour la

vente de ces produits. D'autre part, beaucoup de ces produits d'origine végétale sont cultivés dans un assez grand nombre d'États associés, par exemple, la banane, l'arachide, le café, le coton, etc. Une augmentation de leur production semble par conséquent exiger une coordination entre les différents pays producteurs pour arriver en définitive à une politique agricole commune ⁽¹⁾ en Afrique et à Madagascar. Cette action concertée des États producteurs devrait tendre à favoriser les productions pour lesquelles chaque pays a une vocation particulière, tout en tenant compte des besoins et des desiderata des autres États pour éviter des excédents d'un produit déterminé.

Cette politique agricole commune devrait être coordonnée avec la politique agricole de la Communauté économique européenne. Notre Assemblée a manifesté à plusieurs reprises son désir de voir réserver dans le marché commun une place adéquate à la production des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté ⁽²⁾.

L'augmentation de production doit être recherchée beaucoup plus dans un accroissement de la productivité à l'hectare et dans une amélioration de la qualité que dans une extension des surfaces cultivées. Le progrès essentiel doit consister dans le passage du système d'agriculture extensive à celui d'agriculture intensive.

L'accroissement de la productivité aura comme conséquence la libération progressive d'une partie de la main-d'œuvre agricole qui devra être absorbée par l'industrie au fur et à mesure que celle-ci se développera. Dans le système de culture actuel, la productivité du cultivateur est tout juste suffisante pour assurer la nourriture de la famille, avec quelques excédents pour satisfaire les besoins alimentaires des agglomérations. Cependant, si l'on voulait, du jour au lendemain, prélever sur les campagnes un nombre important d'ouvriers pour l'industrie, on provoquerait un déséquilibre dans la production vivrière.

b) *Les moyens*

i) *Techniques agricoles*

L'accroissement de la productivité résultera de la mise en œuvre de techniques éprouvées, adaptées aux besoins particuliers de l'agriculture d'outre-mer : pratique des assolements, utilisation des engrais et du fumier, cultures en courbes de niveau, etc. Toutes ces pratiques doivent se traduire non seulement par une augmentation on des rendements, mais par une amélioration des sols, qui, dans la grande majorité des cas, s'appauvrissent avec le système de culture actuel. Votre

(1) Cf. Rapport Peyrefitte (doc. 69-59), p. 38 à 40.

(2) Ces problèmes sont repris dans la résolution sur la politique agricole commune, adoptée le 14 octobre 1960 par l'Assemblée parlementaire européenne.

délégation a pu constater les heureux résultats des efforts entrepris à Madagascar dans la région du lac Itasy par le Bureau pour le développement de la production agricole.

ii) Recherches agronomiques

En agriculture, au moins autant que dans l'industrie, l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits dépend avant tout de la recherche. Si l'on subit les conditions climatiques, on doit s'efforcer d'en tirer le meilleur parti grâce à des techniques et à un matériel végétal appropriés; on peut agir sur le sol pour l'améliorer, alors que des pratiques défectueuses peuvent précipiter sa dégradation⁽¹⁾; on peut aussi agir sur le végétal, qui doit être protégé contre les maladies et les insectes.

Un rôle primordial est aussi dévolu aux stations de recherches pour le développement de l'élevage : trouver des races ou des croisements qui assurent une production maximale de viande ou de lait dans les conditions locales, tout en présentant une résistance suffisante aux maladies et, par des études agrostologiques, assurer à ce bétail la meilleure nourriture possible. Il faut enfin produire en quantité suffisante les vaccins nécessaires pour mettre les animaux en état de résistance aux maladies endémiques.

La délégation a pu visiter, notamment à Madagascar, les instituts de recherches agronomiques et d'élevage qui ont déjà fait un travail considérable. L'existence de tels instituts conditionne le développement de la production, et le bilan de leur intervention est certainement très largement positif. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que certains résultats n'apparaissent qu'à plus ou moins longue échéance et que la gestion de tels organismes est onéreuse (émoluments de chercheurs de qualité, matériel de laboratoire). Il est possible que l'entretien de ces instituts dépasse les possibilités budgétaires des nouveaux États. Votre commission estime qu'en pareils cas la Communauté économique européenne contribuerait efficacement au développement de l'économie des États associés en prenant à sa charge, en totalité ou en partie, et suivant des modalités appropriées, ces organismes de recherches.

iii) Vulgarisation

Rien ne sert de mettre au point les techniques les mieux adaptées si celles-ci restent du domaine de la station d'essais. C'est le rôle du service de vulgarisation de faire mettre en pratique les résultats obtenus dans les instituts de recherche. Ce rôle est capital et très délicat. Il faut tout

d'abord convaincre le cultivateur de la valeur des pratiques nouvelles.

Le service de vulgarisation devra aussi adapter la technique à chaque cas particulier. Il devra être le conseiller pour pouvoir stimuler la production ou combattre tout ce qui peut nuire à celle-ci.

Tout ceci suppose qu'au-dessus du vulgarisateur de base, ami journalier du paysan, il y ait une équipe de techniciens parfaitement avertis, qui pourront, en toute occasion, tracer la voie et donner la consultation appropriée.

Les États africains et malgache devront former assez rapidement des vulgarisateurs de base qui, étant de la même région que les cultivateurs qu'ils auront à conseiller, gagneront beaucoup plus facilement la confiance de ces derniers. Il sera plus long de constituer en nombre suffisant ces équipes de techniciens expérimentés dont nous venons de parler.

La Communauté économique européenne ferait œuvre très utile en mettant à la disposition des États associés des techniciens qualifiés pour l'accomplissement de ces tâches. On ne peut que se féliciter à ce sujet de la décision prise le 18 octobre 1960 par le Conseil de la Communauté économique européenne de créer un groupe de coordination pour l'assistance technique aux pays et États associés, car on ne saurait trop insister sur le fait que l'insuffisance de la vulgarisation créée, à l'heure actuelle, de véritables goulots d'étranglement à la modernisation et au développement de l'agriculture de l'outre-mer.

2. L'industrialisation

Il ressort des considérations faites dans la première partie du présent rapport qu'un développement économique et social, suffisamment rapide pour réduire progressivement l'écart entre le niveau de vie des populations des pays associés, d'une part, et celui des populations européennes, d'autre part, n'est pas possible sans une implantation d'entreprises industrielles.

Par l'industrialisation on cherchera à atteindre quatre buts :

- faire disparaître le sous-emploi,
- absorber la main-d'œuvre qui deviendra disponible au fur et à mesure que l'agriculture se modernisera et se rationalisera,
- augmenter progressivement le pouvoir d'achat, ce qui profitera également à l'agriculture,
- former un capital national.

Il faut donc examiner, dans une vision réaliste, les possibilités d'industrialisation, compte tenu des différents états du développement des pays

(1) Les dangers de l'érosion, ainsi que les remèdes qui peuvent y être apportés ont été examinés dans le rapport présenté par M. Peyrefitte en novembre 1959 (doc. 69-59).

associés. La décision, dans ce domaine, dépendra des États africains et malgache. Les considérations qui suivent n'ont d'autre prétention que d'évoquer le problème.

a) *Les conditions de l'industrialisation*

Une condition importante pour l'implantation de nouvelles industries est constituée par les possibilités d'écoulement de leurs productions.

Dans une première phase, au moins, les productions industrielles des pays africains ou de Madagascar devront d'abord satisfaire la consommation intérieure; par conséquent, une étude des possibilités d'absorption actuelles et potentielles du marché local est nécessaire.

Il en va autrement pour la transformation de certains produits de l'agriculture et du sous-sol des pays associés. Dans ce cas, les nouvelles industries pourront s'orienter vers l'exportation. Pour certains produits du sous-sol, elles pourraient même jouer un rôle prépondérant. A première vue, on doit estimer que la valeur ajoutée par le processus de première transformation des produits bruts contribuera à l'augmentation du revenu national et à la stabilisation de la balance commerciale.

Dans le choix des projets, il faut tenir compte des possibilités financières. Des projets trop ambitieux, bien qu'ils constituent parfois un stimulant pour le développement d'ensemble, comporteraient, dans la plupart des cas, des charges trop lourdes, tandis que leur rentabilité ne serait assurée qu'à long terme. Il se peut toutefois que, si des circonstances particulièrement favorables sont réunies (gisements de minerais importants et riches, abondance d'énergie bon marché, facilités de transport, etc.), des projets de plus grande envergure doivent être envisagés.

La réussite ou l'échec d'un projet industriel et la nécessité de passer rapidement d'une économie rurale de subsistance à des stades plus évolués de l'économie dépendent, en outre, presque totalement, peut-on dire, de la qualité et de l'expérience des hommes chargés de la gestion technique, financière et commerciale d'entreprises industrielles. Pour former ces hommes, il faut prévoir une période de transition. En attendant, l'aide technique de l'Europe sera donc extrêmement utile pour faciliter la formation de chefs d'entreprises africains et malgaches.

La seule formation de cadres et de techniciens ne saurait suffire : en même temps, il s'agit de pousser la formation de la main-d'œuvre. Dans la plupart des pays associés, le recrutement et l'emploi de main-d'œuvre peu ou non qualifiée ne pose guère de problèmes, comme la délégation l'a pu constater à plusieurs reprises. Mais le succès d'une industrialisation dépend précisément d'une main-d'œuvre qualifiée. Si, au début, cette formation est longue et parfois difficile, il existe

plusieurs exemples dans les pays associés pour démontrer que la formation de travailleurs qualifiés peut relativement vite aboutir à d'excellents résultats (p. ex. ateliers des chemins de fer malgaches à Tananarive). La formation technique et professionnelle n'a donc pas seulement une importance sociale et culturelle, elle est aussi capitale pour l'avenir économique des pays associés.

Une dernière remarque concerne les organisations syndicales ouvrières et paysannes. Un mouvement syndical peut apporter une contribution importante tant au progrès social qu'à la formation de la main-d'œuvre et constituer ainsi un facteur de progrès et de justice sociale (1).

b) *L'industrie de transformation sur la base des produits de l'agriculture et du sous-sol*

L'agriculture reste à l'heure actuelle la principale activité économique des pays associés. C'est sur la base de la production agricole que s'est fondé le début de l'industrialisation. Dans tous les pays associés, qu'il s'agisse de sucreries, d'huileries, de la production de conserves de viandes, de poissons ou de fruits, de l'industrie textile, partout on trouve des entreprises à partir desquelles une extension de ce type d'industrie peut se faire. Cette extension est souvent nécessaire pour réduire le prix de revient.

On peut distinguer trois branches de cette industrie de transformation :

Dans une *première branche*, nous groupons les industries travaillant pour la consommation intérieure; un exemple particulièrement frappant est celui de l'industrie textile. Beaucoup de pays associés producteurs de fibres textiles importent une grande quantité de cotonnades et d'autres tissus. Il serait plus que normal que ces pays commencent à développer leur propre industrie textile : elle subviendra à une partie au moins des besoins intérieurs.

Il en est de même de l'industrie des peaux et des cuirs qui, elle aussi, pourrait largement approvisionner le marché intérieur en chaussures, sandales, sacs, etc.

L'industrie alimentaire, toujours sur la base de la production agricole intérieure, pourrait contribuer à un ravitaillement meilleur et plus équilibré de la population.

Un *deuxième groupe* comprendrait les industries qui feraient passer les produits destinés à l'exportation par une transformation plus ou moins poussée. Tous les pays associés sont séparés par des distances assez considérables de leurs débouchés. Les frais de transports grèvent beaucoup plus lourdement les produits bruts et pondéreux,

(1) Sur ce point, voir également le rapport présenté en novembre 1960 par M. Pedini à l'Assemblée parlementaire européenne (doc. 86-60).

relativement peu rémunérateurs, que les produits transformés, qui combinent une grande valeur et un moindre poids ou un moindre volume. Mentionnons dans cette catégorie les conserveries de viandes et de poissons, les sucreries, les huileries, les féculeries, les usines de conserves de fruits et légumes, certaines usines métallurgiques, etc. Rien n'exclut d'ailleurs que les industries du premier groupe, travaillant d'abord pour l'approvisionnement du marché intérieur, participent au bout d'un certain temps, elles aussi, à l'exportation, alors que les produits transformés destinés à l'exportation trouveront à la longue aussi un débouché sur le marché intérieur.

Dans une *troisième catégorie*, on doit grouper les produits agricoles ou miniers, qui ne peuvent, de par leur nature, subir qu'un traitement qui n'est pas une véritable transformation. Tel est le cas du café, du thé, du cacao, de certains fruits (notamment des bananes), et, pour les produits miniers, du graphite, etc. Pour assurer un meilleur écoulement à ces produits, on devrait prévoir des installations permettant d'effectuer à la fois les opérations de premier traitement, ainsi que de sélection d'après la qualité, afin d'arriver à la standardisation la plus grande possible.

3. Le développement de l'infrastructure

Bien que de très grands efforts aient été entrepris partout, il reste encore beaucoup à faire. L'infrastructure ne nécessite-t-elle pas d'ailleurs, même dans nos pays européens, de continuelles améliorations?

Les travaux de cette nature ont en général une rentabilité différée et ne peuvent de ce fait, surtout dans les pays neufs, être entrepris que par la puissance publique. Aussi est-il normal que le F.E.D.O.M. ait consacré une grande partie de ses ressources au financement de travaux d'infrastructure demandé par les États associés.

Mais l'infrastructure n'est pas une fin en soi et les travaux ne doivent être décidés qu'après des études minutieuses sur leur opportunité et sur les conditions de leur exécution.

Cela dit, la délégation a pu se rendre compte à la Réunion que la construction de quelques kilomètres de route permettrait la mise en culture de plusieurs milliers d'hectares de terres riches, mais jusqu'alors inaccessibles autrement qu'à pied. C'est, bien évidemment, un genre d'investissement qui mérite d'être prioritaire, surtout dans un pays surpeuplé. De même, l'absence de ports d'embarquement grève considérablement le prix de vente des produits des pays d'outre-mer.

Beaucoup a été fait, nous l'avons vu, à Madagascar et en Somalie pour l'hydraulique agricole. Dans ce domaine, il s'agit d'obtenir un approvisionnement optimal en eau pour les végétaux,

c'est-à-dire, suivant les cas, de drainer ou d'irriguer, en pratiquant parfois sur le même terrain les deux opérations successivement, selon l'alternance des saisons. Il est probable que dans beaucoup de régions une augmentation importante de la production agricole pourrait être obtenue par de petits ouvrages de régulation des eaux. L'essentiel de l'investissement serait constitué par le travail des futurs usagers. Mais il semble que le F.E.D.O.M. pourrait, si la demande en était faite par les gouvernements intéressés, contribuer au financement des études et de l'achat des matériaux.

Le développement de l'hydraulique pastorale est également indispensable à la rationalisation de l'élevage. Il ne faut pas oublier, en effet, que dans beaucoup de régions d'élevage de bovins les animaux perdent, en saison sèche, les trois quarts du croît de l'année précédente. Le manque d'eau de boisson est la cause principale de la lenteur de l'augmentation de poids des animaux, qui se traduit par le fait qu'un bœuf ne peut être livré à la boucherie avant l'âge de 7 ou 8 ans. L'établissement de points d'eau dans de telles régions est donc un investissement très rentable.

Le développement des sources d'énergie est, bien entendu, indispensable à toute industrialisation. Il conviendra d'harmoniser ce développement avec le plan d'industrialisation pour éviter un décalage trop grand entre l'un et l'autre, décalage qui compromettrait dangereusement la rentabilité des investissements énergétiques. Les ressources minières connues n'ont pas permis, jusqu'à présent, l'établissement sur place d'une industrie de transformation.

Et les distances par rapport à l'Europe sont trop grandes pour que l'on puisse envisager d'en importer du minerai pour le réexporter après traitement, comme c'est le cas pour l'usine Alucam au Cameroun.

L'extension de l'infrastructure est donc la condition principale du développement économique et social des pays associés et doit, de ce fait, prendre une place importante dans le concours de la Communauté économique européenne.

CHAPITRE II

L'amélioration de la coopération économique entre la Communauté européenne et les pays associés

1. *Le commerce international et la stabilisation des prix des matières premières*
- a) *L'intégration de l'économie des pays associés dans le commerce international*

- i) La nécessité de cette intégration

Le commerce extérieur des pays d'outre-mer se caractérise par l'exportation de produits bruts

par l'intermédiaire de courtiers et des marines marchandes étrangers, et l'importation, par les mêmes voies, de produits manufacturés qui, souvent d'ailleurs, ne sont pas ceux dont le pays aurait le plus besoin. Certes, d'autres pays neufs, comme l'Australie, connaissent également cette disproportion entre la valeur des volumes exportés et des volumes importés. Mais, pour certaines raisons, ils se trouvent dans une position plus forte par rapport à leurs clients et fournisseurs que les pays que nous envisageons ici.

Une autre caractéristique est la spécialisation excessive de ces pays dans la production d'un ou de quelques produits seulement, ce qui entraîne pour eux une étroite dépendance des fluctuations des cours. Le corollaire de cette situation est la faiblesse de l'industrie des pays d'outre-mer.

ii) Les voies de l'intégration

Intégrer les pays associés dans le commerce international implique que ces pays acquièrent sur les marchés mondiaux une position plus forte. Cela semble pouvoir être obtenu de plusieurs manières, tantôt par les autorités des pays d'outre-mer, tantôt en commun par elles et l'Europe.

- Indiquons d'abord que des modifications et des évolutions apparaissent nécessaires à l'intérieur des pays. Elles sont cependant l'affaire des gouvernements de ces pays. A cela se rattache le problème de la création d'un marché national ample et développé.
- Une autre forme d'action est constituée par la diversification, la stabilisation et l'élargissement des débouchés des produits des pays d'outre-mer. A cet égard, il faut souligner les effets bénéfiques qui pourraient résulter pour ces pays d'une entente avec leurs acheteurs. En effet, dans la mesure où il y a surproduction de certains biens et où la reconversion de certains producteurs apparaît souhaitable, il faut indiquer à ces derniers vers quelles nouvelles activités ils pourraient s'orienter.

Les pays développés devraient également comprendre que les pays d'outre-mer sont tenus de réserver les devises qu'ils tirent des ventes de leurs produits — devises dont le volume ne leur permet pas de satisfaire tous leurs besoins — à l'acquisition des biens d'importation indispensables. Les exigences du développement justifient que les biens de consommation que ces pays seraient à même de produire puissent être fabriqués sur place par la main-d'œuvre locale.

Enfin, l'exportation de produits ayant subi un premier traitement paraît également de nature à contribuer à la solution du problème.

b) La protection de la jeune industrie d'outre-mer

L'on semble aujourd'hui vouloir refuser aux industries naissantes d'outre-mer la protection

dont ont bénéficié à leurs débuts les industries modernes d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord ou de l'U.R.S.S. Pourtant, rien n'est plus facile à justifier qu'un « protectionnisme éducateur » qui tend à mettre provisoirement à l'abri de la concurrence des pays développés la jeune industrie des pays d'outre-mer. Des mesures limitées et provisoires destinées à protéger les jeunes industries des pays d'outre-mer ne doivent pas soulever de protestations de la part des producteurs des pays développés.

Les *moyens* de réaliser cette protection sont assez variés. Citons d'abord le tarif douanier, qui est un facteur de développement en ce sens qu'il facilite la formation du capital national. Les droits de douane peuvent se combiner avec des subventions publiques et l'instauration de contingents à l'importation. Mentionnons également l'action par l'intermédiaire de la réglementation des changes, et l'octroi par les pays développés d'une préférence sans exiger immédiatement la réciprocité. Enfin, les taxes à l'exportation peuvent constituer une bonne source de revenus pour le budget et un moyen de protection efficace, à condition, toutefois, que leur niveau ne soit pas tel qu'il décourage la demande ou provoque l'inflation ou le recours à des produits de substitution.

c) L'écoulement des produits d'outre-mer et la stabilisation des prix des matières premières

C'est là le problème-clé de toute la politique de développement des pays associés. C'est en le résolvant que les pays européens manifesteront leur volonté de contribuer d'une façon efficace au développement des pays associés (1). Il ne faut cependant pas se leurrer sur les difficultés et les obstacles auxquels se heurtera toute tentative de solution. Une stabilisation des cours est dans l'intérêt autant des pays développés que des pays d'outre-mer. Les fluctuations des cours, dans la mesure où elles provoquent une baisse des revenus des pays d'outre-mer, ont en effet pour conséquence que ceux-ci réduiront leurs importations en provenance des pays développés.

Nous ne voulons pas faire, dans le cadre du présent rapport, un choix entre les différentes méthodes qui ont été proposées pour atteindre cette stabilisation. Nous nous bornerons à un bref inventaire des mécanismes qui ont été appliqués jusqu'à présent :

- La création de fonds pour stabiliser les revenus des producteurs part du principe que l'on constitue une réserve monétaire par prélèvement sur le prix de vente des produits lorsque les cours mondiaux sont élevés. Les réserves ainsi réalisées sont utilisées en période de cours

(1) Consulter à ce sujet le discours prononcé par M. Scheel, président de la commission pour l'association des pays et territoires d'outre-mer, le 27 octobre 1960 à la conférence de la Table ronde à Paris.

plus faibles pour compenser la perte que subiraient les producteurs s'ils devaient écouler leurs produits au cours du moment (p. ex., les « marketing boards » des pays et territoires d'Afrique liés à la zone sterling et les fonds de stabilisation par produits de l'Afrique d'expression française).

— Ces procédés ont une action plus ou moins grande sur la rémunération du producteur ou les prix payés par le consommateur. Ainsi, le financement des « marketing boards » en zone sterling est essentiellement assuré par les producteurs, auxquels un prélèvement est imposé en période de haute conjoncture. En France, les consommateurs paient un surprix sensible par rapport au prix international, la différence allant, par le truchement des caisses de stabilisation, aux producteurs locaux.

L'action sur les prix peut prendre évidemment des formes diverses.

- Une autre modalité d'action est constituée par une politique de stockage, qui peut se combiner avec un fonds de financement des stocks alimenté par les recettes réalisées en période de cours élevés.
- Un moyen important est la conclusion de contrats d'achat à long terme qui visent les volumes importés, avec ou sans indexation des cours.
- Enfin, des accords intergouvernementaux ont été conclus, notamment pour quatre produits de base : le thé, pour lequel les pays producteurs ont décidé de limiter la production; le sucre, pour lequel ont été fixés des quotas d'exportation avec une fourchette de prix minimale et maximale; le blé, pour lequel l'accord intervenu prévoit une fourchette analogue, et l'étain, pour lequel sont combinés la constitution de stocks et une fourchette de prix. Il semble cependant que de tels accords doivent être inefficaces s'ils ne règlent pas le problème du volume de la production.

L'exposé de ces différentes solutions, dont on a souvent entrepris la mise en œuvre, montre à quel point il est difficile d'arriver à une solution qui satisfasse tous les intérêts en cause.

Il faut cependant se persuader que, dans cette affaire, il est souhaitable de faire abstraction de certaines conceptions traditionnelles qui pouvaient avoir cours jusqu'à une date assez récente. Les problèmes que posent les pays en voie de développement s'expliquent presque tous par les difficultés économiques que rencontrent ces pays, et l'instabilité de leurs revenus est la principale source de ces difficultés.

Les seuls domaines où l'Europe peut exercer une action efficace — en dehors de l'assistance financière et technique — sont ceux visés aux trois points de ce paragraphe, et en particulier la stabi-

lisation des cours des matières premières. L'Europe doit d'autant plus adopter d'urgence une politique positive dans ces différents domaines que d'autres pays sont prêts à la supplanter dans le « tiers monde ».

Certes, une telle politique nécessite qu'un certain nombre d'habitudes et de préjugés disparaissent ou évoluent; mais votre commission tient à souligner que toute action est vouée à l'échec si elle ne s'accompagne pas d'une stabilisation des prix des matières premières. L'instauration d'une telle politique aurait des conséquences plus considérables que les concours financiers que l'Europe sera en mesure de fournir à l'outre-mer.

2. Les concours financiers

a) La situation actuelle

Jusqu'à présent, les concours financiers que l'Europe apporte à ses partenaires associés s'effectuent par l'intermédiaire du F.E.D.O.M. A cette contribution s'ajoutent, dans la plupart des cas, des concours le plus souvent très substantiels de certaines anciennes métropoles des pays ayant accédé à l'indépendance. L'on sait que la convention d'application annexée au traité organise le F.E.D.O.M. pour une première période de 5 ans, au cours de laquelle plus de 581 millions de dollars doivent être mis à la disposition des pays et territoires d'outre-mer associés.

b) Les exigences financières de la coopération

Tout au long de ce rapport, l'accent a été mis sur l'énormité des besoins des pays et territoires associés visités par la délégation. Cette remarque peut être généralisée à tous les partenaires associés de la Communauté. Son corollaire est la constatation que cette dotation initiale du F.E.D.O.M. ne correspond absolument pas aux exigences du développement de nos partenaires associés. Il faut donc réaffirmer ici avec force la nécessité, pour l'Europe, de contribuer davantage au développement de l'outre-mer, en particulier par la voie de concours financiers.

Le but de cette contribution doit être de tendre à une augmentation la plus rapide possible et la plus forte possible du revenu national des pays d'outre-mer. Il est évident que seule l'augmentation de ce revenu, liée étroitement au développement d'investissements productifs, permettra de dégager une épargne locale qui est pratiquement la clef du développement économique des pays considérés. L'une des constatations les plus frappantes qui se dégagent de la mission d'étude est l'absence de capital intérieur propre dans les pays visités. Il est clair que celui-ci ne pourra se former qu'à partir de l'épargne locale, que les concours financiers de l'Europe ont précisément pour but de stimuler.

Dès lors, le problème pour la Communauté n'est plus de savoir si le F.E.D.O.M. doit être reconduit ou non, mais, puisque les concours financiers de l'Europe apparaissent inéluctables et indispensables, du moins si on veut vraiment parvenir à une collaboration très étroite entre les États africains et l'Europe, de se demander sous quelle forme et avec quels moyens la Communauté entend contribuer au développement de l'outre-mer.

c) *Les principes du concours financier*

Un premier principe est que les concours financiers de la Communauté ne doivent pas être considérés comme exclusifs de l'acceptation, par les pays d'outre-mer, de contributions provenant d'autres sources. Autrement dit, l'Europe doit accorder son concours sans préjudice de celui que pourrait allouer aux pays d'outre-mer un autre pays ou une autre institution travaillant dans un cadre plus large au développement des pays d'outre-mer. Ensuite, il apparaît indispensable que les concours de l'Europe ne soient assortis d'aucune condition.

Jusqu'à présent, l'attribution de concours de cette nature était le résultat d'une décision unilatérale prise dans la plupart des cas après une demande d'aide par les pays d'outre-mer, des autorités européennes seules gestionnaires du fonds. Il est clair qu'à partir du moment où l'on a posé en principe que la coopération entre l'Afrique et l'Europe devait se faire sur une base paritaire l'on est amené à la conclusion que la décision d'attribution de concours, ainsi que la détermination des modalités sous lesquelles s'effectuera cette attribution, doit être une décision prise en commun par celui qui accorde le concours et par celui qui en sera le bénéficiaire : la cogestion du mécanisme financier qui doit succéder au F.E.D.O.M. est une nécessité.

L'un des griefs les plus sérieux formulés à l'encontre des modalités actuelles d'aide aux pays en voie de développement vise la lenteur trop souvent excessive avec laquelle les moyens sont mis à la disposition du bénéficiaire. Il faut donc recommander qu'à l'avenir le processus d'attribution de concours soit accéléré.

Quant à la nature des concours, il faut se pénétrer de l'évidence que la méthode des dons n'est pas la seule qui permette d'aider les pays et territoires d'outre-mer; elle peut même présenter des inconvénients. C'est pourquoi, il faut cesser de concevoir les concours comme s'exerçant uniquement par la voie de subventions ou d'allocations à fonds perdus. C'est par le moyen de *prêts* avant tout, et dans la généralité des cas, que l'Europe doit contribuer au développement de l'outre-mer. En ce qui concerne les catégories, dans lesquelles il y a lieu de placer ces concours, il faut assouplir l'actuelle distinction entre investissements sociaux et investissements économiques pour se tourner

vers une nouvelle classification qui pourrait, par exemple, prendre la forme suivante :

- concours pour aider les pays d'outre-mer en cas de catastrophe naturelle ou de crise économique grave;
- contribution au financement de certains projets de développement de l'infrastructure (économique ou sociale);
- contribution à la réalisation de tout autre projet pour lequel le concours de l'Europe est sollicité et pour lequel celle-ci est en état d'apporter son aide.

En ce qui concerne les conditions financières régissant ces prêts, nous recommandons qu'elles soient extrêmement larges. Étant donné ce que nous avons dit plus haut touchant à l'absence de capital propre dans les pays et territoires d'outre-mer, l'on ne peut pas demander un remboursement trop rapide des prêts. Et c'est pourquoi nous préconisons l'attribution de prêts à long, voire à très long terme. Suivant l'importance du projet et suivant son caractère de rentabilité, la période de remboursement pourrait s'échelonner sur 10, 15, 20 ou 25 ans. D'autre part, en raison des charges considérables que constitue le service de la dette, et compte tenu du fait qu'un grand nombre de projets rentrant dans les catégories que nous avons indiquées plus haut ne donnent pas lieu à un rendement financier immédiat, le taux auquel ces prêts seront consentis doit être faible (2 %, 2,5 % ou 3 % au maximum), le paiement des intérêts et le remboursement du capital n'étant exigibles qu'à l'expiration d'une période initiale établie d'un commun accord.

Il reste cependant, en dehors des travaux à financer par des prêts, des projets, et notamment ceux mentionnés dans les deux premières catégories ci-dessus, qui devront faire l'objet de subventions à fonds perdus. Ce concours à fonds perdus sera nécessaire là où l'amortissement de projets reconnus nécessaires ne pourrait se faire qu'à très long terme et où un remboursement constituerait une charge trop lourde pour l'économie du pays en question.

Mentionnons encore le problème que pose le financement de certains frais de fonctionnement. Bien que, en règle générale, ces dépenses doivent être à la charge du budget national, il pourrait, dans des cas déterminés, se révéler nécessaire de recourir à un concours extérieur. Toutefois, les possibilités ainsi que les modalités d'un tel financement devraient être examinées cas par cas.

Quant au montant total des moyens que l'Europe devra ainsi mettre à disposition des pays d'outre-mer, il est prématuré d'en fixer l'ordre de grandeur et de déterminer comment les fonds seront réunis. Il faut cependant, dès à présent, se pénétrer de la considération que ce montant devra être très sensiblement supérieur aux 581 millions de

dollars dont l'actuel F.E.D.O.M. a été doté pour ce fonds.

d) *Les investissements privés*

Après ces développements sur les concours financiers attribués sur fonds publics, il y a lieu de faire quelques remarques sur les investissements privés. En raison du fait que ces derniers sont effectués par des personnes de droit privé, soucieuses d'un rendement immédiat et maximum, ils ne peuvent de ce fait constituer seuls la panacée universelle aux problèmes du développement. Cependant, de tels investissements ont jusqu'à présent constitué et constitueront encore à l'avenir une contribution substantielle à leur solution. Dans le passé, ils étaient le fait presque exclusivement, et pour la quasi-totalité de leur montant, d'investisseurs non africains, dont la situation était garantie par le statut politique en vigueur avant l'accession à l'indépendance. Avec celle-ci, certains investisseurs ont pensé que les risques s'étaient accrus. Il en est résulté parfois une certaine fuite des capitaux hors des pays où ils étaient investis. Il semble que l'on pourra mettre un terme à ce mouvement en amenant l'épargne africaine, qui peu à peu naîtra et se développera, à prendre une certaine part dans la réalisation des investissements privés. Cela pourra constituer, pour les investisseurs étrangers, une première garantie.

Au demeurant, presque tous les pays africains ont adopté des dispositions législatives et réglementaires afin de garantir le statut des investissements privés.

Tout en ayant confiance dans les pays neufs, certains investisseurs pourraient souhaiter une garantie supplémentaire. Dans ce cas, il appartiendra à la Communauté économique européenne ou aux États membres d'en définir la forme et les modalités.

D'autre part, on pourrait envisager une méthode pour dissiper la méfiance que peuvent nourrir les autorités de certains pays d'outre-mer ayant accédé récemment à l'indépendance à l'égard des investissements privés et de concevoir ceux-ci de telle façon qu'une certaine part des bénéfices auxquels ils donnent lieu soit réinvestie sur place. Le rapatriement d'une part des bénéfices doit certes être garanti, mais les problèmes de développement se posent actuellement d'une manière telle qu'il est néanmoins très opportun de poser la nécessité d'un réinvestissement sur place d'une fraction de ces bénéfices.

Votre commission estime avoir ainsi contribué à adapter le principe de la nécessité d'une contribution européenne au développement des pays d'outre-mer aux nécessités nouvelles. Celles-ci veulent que l'on considère les pays d'outre-mer comme des partenaires à part entière désireux de résoudre leurs problèmes de développement

en pleine indépendance et en fonction de considérations d'ordre économique. C'est de ce désir que s'est inspirée votre commission pour vous exposer quelques suggestions sur la manière dont l'Europe pourra accorder des concours financiers à l'outre-mer, concours financiers dont l'impérieuse nécessité et le caractère indispensable doivent à nouveau être soulignés avec force.

3) *La nécessité d'une programmation d'ensemble et ses éventuelles modalités*

Les chapitres précédents ont laissé entrevoir les exigences du développement des pays associés, ainsi que la nécessité d'une contribution européenne à ce développement. Étant donné la structure économique des pays associés et celle de leur production, il est clair qu'il se pose des problèmes du fait de la surabondance de certains biens et de la rareté relative de certains autres. Il s'ensuit la nécessité d'un aménagement conçu sur la base d'une conciliation des besoins qu'a l'Europe de certains biens produits outre-mer, des besoins du développement africain, ainsi que des besoins européens de marchés d'exportation. Lorsque aura été fait le point sur les possibilités européennes et le cadre dans lequel pourra s'exercer la contribution de l'Europe au développement de l'outre-mer, l'on pourra réaliser cette nécessaire conciliation, grâce à une entente entre l'Afrique et l'Europe, sur des programmes de développement.

a) *Les productions de matières premières et l'exportation*

Il a déjà été largement parlé de ce problème dans les chapitres précédents; c'est pourquoi, il suffira de reprendre ici certaines conclusions esquissées plus haut. Le problème pour les pays d'outre-mer est l'écoulement d'une quantité suffisante des biens qu'ils produisent à des prix rémunérateurs, après avoir mis à part les quantités nécessaires à la satisfaction des besoins locaux.

Cette remarque s'applique tant aux produits agricoles de base qu'aux matières premières industrielles. Il nous semble que l'Europe devra faire droit à cette demande. Cela exigera l'instauration et la généralisation de mécanismes et de méthodes de stabilisation des cours. Il est nécessaire de s'orienter vers la conclusion de contrats à long terme.

Ces différents mécanismes nécessiteraient l'entente entre les producteurs africains et malgaches et leurs clients européens. Certes, il est prématuré d'entrer dans les détails des modalités de cette coopération qui devront être arrêtées d'un commun accord au cours de négociations et conférences ultérieures. Néanmoins, une certaine programmation de la production entre les pays associés semble inévitable.

b) *L'industrie et l'infrastructure*

Il ne semble pas que les pays d'outre-mer puissent réaliser l'industrialisation nécessaire autrement que dans le cadre d'un programme de développement d'ensemble visant à atteindre les objectifs suivants :

- la réalisation d'une certaine autosuffisance de la production industrielle qui permettra de décharger certains postes d'importation au profit de l'importation de biens indispensables;
- la diversification de l'économie, pour la rendre moins sensible aux différentes fluctuations;
- la valorisation des exportations; autrement dit, l'exportation de produits ayant déjà subi un premier traitement;
- l'introduction de nouvelles techniques économisant davantage le capital que la main-d'œuvre, cela en raison de la situation démographique.

La contribution de l'Europe à ce processus d'industrialisation pourrait prendre la forme de la fourniture de produits industriels à des prix constants et peut-être préférentiels.

Dans une première phase, une partie de la main-d'œuvre libérée par la modernisation de l'agriculture pourrait être employée à doter le pays de l'infrastructure indispensable à un pays développé.

c) *Les plans de développement*

Tous les experts internationaux reconnaissent que le développement des pays d'outre-mer ne pourra pas être atteint autrement que par une programmation d'ensemble. Les progrès doivent en effet être amorcés et être dirigés d'en haut. Cela dit, il s'agit de voir quelle forme pourrait prendre cette programmation et quelle contribution l'Europe pourrait apporter à son élaboration.

A cet égard, citons d'abord les plans purement nationaux tendant au développement du pays. Il semble que leur élaboration revienne en tout premier lieu aux gouvernements nationaux. Il en est de même des plans régionaux tendant à instaurer une division du travail sur une base internationale entre les différents pays en voie de développement. En revanche, les programmes établis d'un commun accord entre un ou plusieurs pays en voie de développement et les pays développés ont un caractère différent.

En pratique, pour les deux premières catégories de programmes, l'action de l'Europe se limitera à mettre à la disposition des pays intéressés des experts qualifiés si ces pays les demandent, ainsi qu'à contribuer aux études indispensables à la conception de programmes de développement rationnel. D'autre part, l'Europe peut jouer un certain rôle en incitant les pays en voie de développement à poursuivre ensemble leur programme, et cela, en évitant, autant que possible, d'entrer en compétition les uns contre les autres.

Enfin, c'est surtout pour la troisième série de programmes que la contribution européenne pourra se révéler la plus utile. Il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur les formes de cette coopération, mais il faut, une fois de plus, réaffirmer qu'elle doit s'effectuer sur une base bilatérale et paritaire.

Pour terminer, il n'est pas inutile de noter que la programmation implique certaines conséquences sur le plan politique et administratif. En effet, seul un État fort, servi par une administration compétente, peut mener à bien les multiples tâches qu'implique un programme de développement. Si l'Europe doit soigneusement éviter d'interférer dans la politique des pays d'outre-mer, elle peut néanmoins — avec l'accord de ces derniers — les aider à se doter de cadres administratifs compétents.

TABLEAUX DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DES PAYS ET TERRITOIRES VISITÉS

1. **Importations et exportations par principaux pays d'origine et de destination pour l'année 1959**
2. **Exportations par produits principaux pour l'année 1959**
3. **Évolution en indices des exportations de Madagascar et de la Somalie sous tutelle italienne depuis 1953 à 1959**

1. Importations et exportations par principaux pays d'origine et de destination pour l'année 1959
(en 1000 \$) (1)

	Madagascar		Réunion		Côte française des Somalis		Somalie italienne (2)	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Allemagne (R.F.)	2 573	1 763	279	34	257	30	135	10
France	86 439	42 660	30 814	25 796	2 431	697	39	1
Italie	771	757	101	2	315	80	9 103	11 247
Pays-Bas	1 985	207	280	117	543	12	71	—
U.E.B.L.	1 310	146	312	—	95	3	—	—
Total C.E.E.	93 078	45 533	31 786	25 949	3 641	822	9 348	11 258
Allemagne de l'Est	61	—	1	—	—	—	—	—
Autriche	95	—	53	—	35	—	20	—
Danemark	383	25	47	—	67	—	5	0
Espagne	120	28	3	—	—	—	—	—
Finlande	44	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	8	49	—	—	15	3	—	118
Hongrie	194	210	—	—	—	—	0	0
Irlande	33	2	23	—	—	—	—	—
Norvège	189	7	37	—	5	—	—	—
Pologne	69	8	—	—	5	—	—	—
Portugal	219	40	46	—	54	—	2	—
Roumanie	15	109	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	2 126	1 812	439	188	865	0	1 205	16
Suède	746	25	904	—	23	—	5	—
Suisse	459	136	110	0	28	—	18	3
Tchécoslovaquie	378	—	0	—	147	—	22	—
U.R.S.S.	40	11	—	—	19	—	—	—
Yougoslavie	15	288	—	—	45	—	—	—
Bulgarie	—	49	—	—	—	—	—	—
Algérie	1 912	7 363	798	17	78	0	64	—
Cameroun	0	51	0	—	—	—	—	—
Égypte (R.A.U.)	0	56	—	—	90	8	175	142
Éthiopie - Érythrée	—	—	15	—	1 204	32	226	41
Madagascar	—	—	3 425	100	24	38	0	—
Comores	642	1 201	—	—	—	—	—	—
Maroc	1 481	142	243	1 088	13	—	1	—
P.T.O.M. brit. orient.	334	629	97	62	39	5	1 736	407
États ex-A.E.F.	68	18	166	505	—	—	—	—
États ex-A.O.F.	732	1 003	542	—	—	—	—	—
P.T.O.M. portugais	198	0	0	—	—	3	—	—
Réunion	118	2 810	—	—	—	1	—	—
Féd. Rhodésie-Nyassaland	5	—	22	—	—	—	60	1
Soudan anglo-égyptien	—	—	—	—	181	—	1	3
Tunisie	1 158	5	226	—	0	3	—	—
Union sud-africaine	544	59	165	—	11	—	27	3
Antilles françaises	0	279	—	—	—	—	—	—
Brésil	46	—	—	—	—	—	1	—
Colombie	30	—	—	—	—	—	—	—
Dép. États-Unis	—	4	3	99	—	—	—	—
Rép. dominicaine	37	—	—	—	—	—	—	—
États-Unis	2 664	11 127	188	842	512	1	906	435
Aden	—	—	—	—	373	200	1 770	449
Arabie Séoudite	0	2	—	—	—	0	898	1 091
Bahrein	126	—	304	—	2	—	—	—
Cambodge	1	0	1 418	—	—	—	—	—
Ceylan	44	—	—	—	—	—	4	—
Chine continentale	12	25	—	—	35	8	—	—

(1) Source : Office statistique des Communautés européennes.

(2) Les renseignements concernant le protectorat britannique du Somaliland ne sont pas disponibles.

1. Importations et exportations par principaux pays d'origine et de destination pour l'année 1959
(en 1 000 \$) ⁽¹⁾ (suite)

	Madagascar		Réunion		Côte française des Somalis		Somalie italienne ⁽²⁾	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Formose	—	—	—	—	28	—	—	—
Chypre	0	—	—	—	35	1	—	—
Hong-Kong	199	26	174	—	21	—	24	—
Inde Union	721	17	12	13	544	17	743	8
Indonésie	—	1 274	7	—	—	—	—	—
Irak	0	—	—	—	81	—	—	—
Iran	4 048	14	607	—	1	—	289	734
Israël	423	—	—	—	9	3	88	—
Japon	2 168	576	5	36	286	21	534	—
Koweït	370	—	—	—	—	—	—	—
Malaisie-Singapour	1	121	150	—	16	2	23	—
Pakistan	519	—	—	—	11	—	5	—
Philippines	1	—	—	—	—	—	—	39
P.T.O.M. portugais en Asie	382	—	10	—	—	—	—	—
Thaïlande	—	—	—	—	246	—	132	—
Viet-Nam Sud	2 146	22	151	—	—	—	—	—
Viet-Nam Nord	—	—	3 100	—	—	—	—	—
Australie	12	42	2	14	47	—	0	—
P.T.O.M. français océaniques	5	28	—	—	—	—	—	—
Non dénommés	12	131	—	—	4 362	144	—	—
Terres australes et antarctiques françaises	4	65	—	—	—	—	—	—
Provisions de bord	—	65	—	—	—	—	—	16
Total général	119 530	75 547	45 281	28 911	13 237	1 338	18 363	14 805

⁽¹⁾ Source : Office statistique des Communautés européennes.

⁽²⁾ Les renseignements concernant le protectorat britannique du Somaliland ne sont pas disponibles.

2. Exportation par produits principaux pour l'année 1959 (en 1 000 \$) (1)

	Madagascar	Réunion	Côte française des Somalis	Somalie italienne
Animaux vivants	312	—		637
Viandes fraîches et congelées	1 831	—		413
Poisson et préparations	41	37		594
Produits laitiers	3	—		188
Fruits et légumes frais	53	14		9 142
Légumes secs	2 220	—		
Café vert	24 189	0		1
Vanille	9 066	915		
Girofle	2 884	—		
Riz	5 052	—		
Manioc et préparations	839	—		
Tapioca	1 122	—		
Arachides en coques	2 471	—		
Raphia	3 204	—		
Conserves de viande	997	—		
Sucres	4 638	22 040		21
Tabacs bruts	3 557	—		8
Autres matières premières animales et végétales non comestibles	67	—		187
Graphite	1 033	—		
Mica	1 171	—		
Huiles essentielles et essences	1 667	4 494		11
Cuir et peaux	2 167	7		1 356
Fibres textiles	259	—		150
Sisal	1 859	—		
Bois et dérivés	10	—		1 381
Pierres, gemmes, argent, platine	158	—		53
Rhum	—	1 061		

(1) Source : Office statistique des Communautés européennes.

(*) Les renseignements concernant le protectorat britannique du Somaliland ne sont pas disponibles.

3. Évolution en indices des exportations de Madagascar et de la Somalie sous tutelle italienne, de 1953 à 1959 ⁽¹⁾

a) Madagascar (base 100 = 1953)

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Exportations vers la France	71	74	61	67	61	65	50,5
Exportations vers les autres États membres de la C.E.E.	1	3	3	4	9	6	3,5
Exportations vers le reste du monde	28	30	32	39	34	42	35
Total	100	107	96	110	104	113	89

b) Somalie sous tutelle italienne (base 100 = 1953)

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Exportations vers l'Italie	69,5	146	166	138	167	233	232
Exportations vers les autres États membres de la C.E.E. ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Exportations vers le reste du monde	30,5	33	46	49	53	56	73
Total	100	179	212	187	220	289	305

⁽¹⁾ Établis sur la base des travaux de l'Office statistique des Communautés européennes.

⁽²⁾ Ces exportations peuvent être tenues pour négligeables.

**ÉTAT DES PROJETS CONCERNANT LES PAYS ET TERRITOIRES VISITÉS ET SOUMIS AU FINANCEMENT
DU F.E.D.O.M.**

1. Ile de la Réunion : Néant
2. République malgache
3. République de Somalia
4. Côte française des Somalis

République malgache

Convention de financement ou décision de financement	Projets	Montant en milliers d'unités de compte A.M.E.	Stade actuel (30-9-60)
Convention de financement signée le 18 septembre 1959	<i>Intervention d'urgence</i> Rétablissement des communications routières	1 620	Travaux effectués
	<i>Intervention d'urgence</i> Rétablissement des communications ferroviaires	1 215	Travaux effectués
Convention de financement signée le 22 juin 1959	Collège normal de Diego Suarez	142	Appel d'offre lancé
	Collège classique et moderne de Majunga	102	Appel d'offre lancé
	Collège de Tuléar	243	Appel d'offre lancé
	Écoles du premier degré — Construction de 120 classes	162	Marchés de fournitures passés
	Adduction d'eau à Diego Suarez	608	Appel d'offre lancé
Convention de financement signée le 24 février 1960	Aménagement du delta de l'Anony	1 620	Cahier des prescriptions spéciales en préparation
	Aménagement de la plaine de Tuléar	1 944	Cahier des prescriptions spéciales en préparation
	Route d'Amboanio	365	Cahier des prescriptions spéciales en préparation
Convention de financement signée le 28 mars 1960	Développement de la production animale et introduction d'exploitations mixtes dans le district de Tsiroanomandidy	849	Cahier des prescriptions spéciales en préparation
	Route Manakara—Farafangana	2 634	Cahier des prescriptions spéciales en préparation

République de Somalia (1)

Convention de financement ou décision de financement	Projets	Montant en milliers d'unités de compte A.M.E.	Stade actuel (30-9-60)
Convention de financement signée le 18 décembre 1959	Construction d'un nouvel hôpital à Mogadiscio	1 950	Exécution commencée

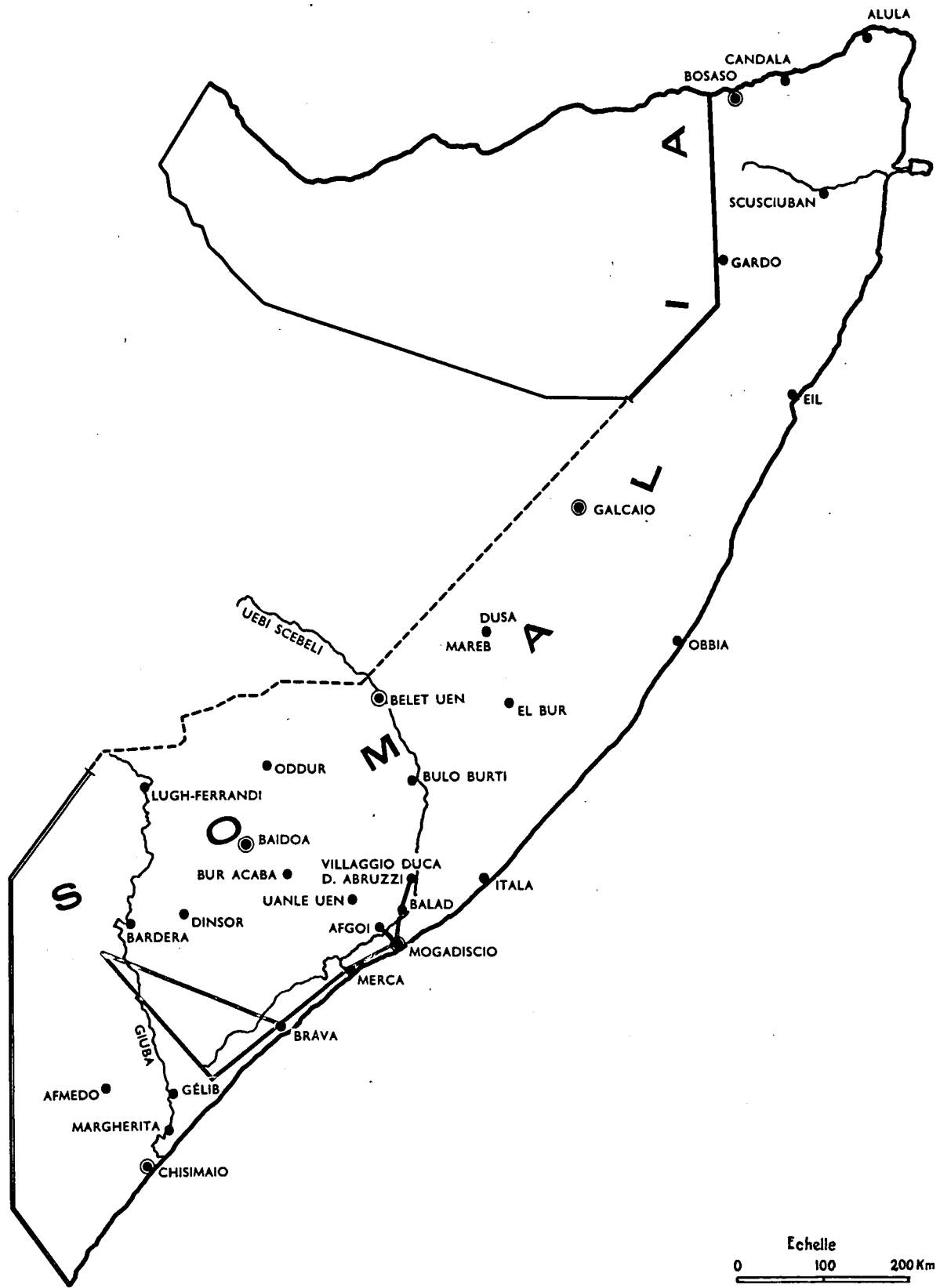
(1) Aux termes de l'annexe B de la convention d'application, ce pays doit encore bénéficier de 3 050 000 unités de compte.

Côte française des Somalis

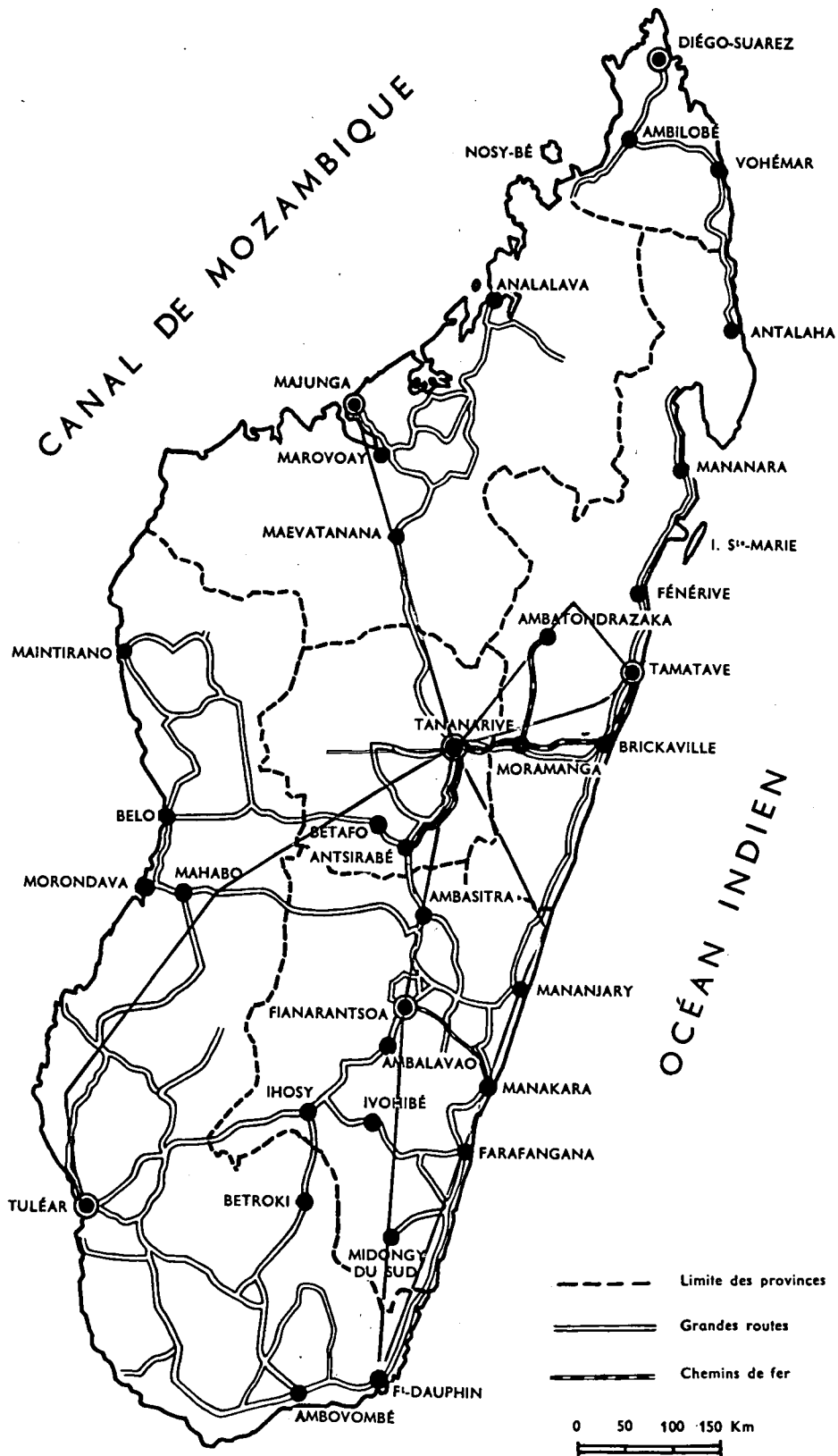
Convention de financement ou décision de financement	Projets	Montant en milliers d'unités de compte A.M.E.	Stade actuel (30-9-60)
Convention de financement signée le 11 novembre 1959	Travaux d'infrastructure — Lotissement du « Stade » à Djibouti	742	3 marchés pour la fourniture du matériel du génie civil passés 1 appel d'offres pour la réalisation des travaux lancé

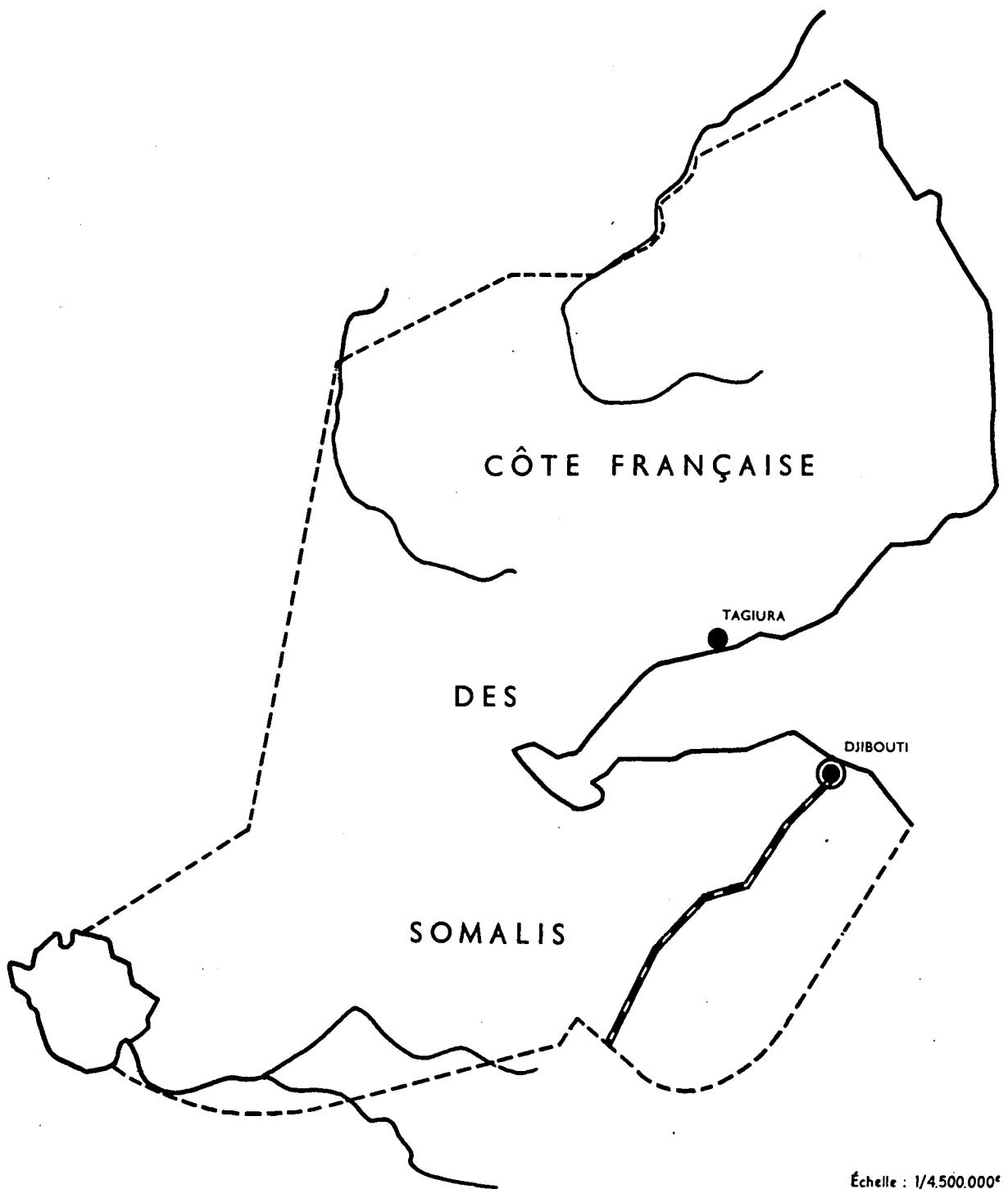
CARTES



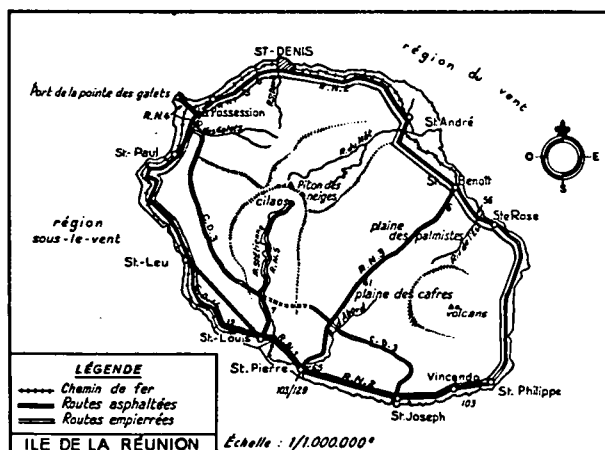


MADAGASCAR





Échelle : 1/4.500.000*



Sommaire (suite)

	Page		Page
<i>Deuxième partie</i>			
<i>Le développement économique des pays associés et le concours européen</i>			
<i>Chapitre I — Les conditions du développement</i>	14	b) <i>La protection de la jeune industrie d'outre- mer.</i>	18
1. <i>Le développement de la production agricole</i>	14	c) <i>L'écoulement des produits d'outre-mer et la stabilisation des prix des matières premières.</i>	18
a) <i>Les objectifs</i>	14	2. <i>Les concours financiers</i>	19
b) <i>Les moyens</i>	14	a) <i>La situation actuelle</i>	19
2. <i>L'industrialisation</i>	15	b) <i>Les exigences financières de la coopération</i>	19
a) <i>Les conditions de l'industrialisation</i>	16	c) <i>Les principes du concours financier</i>	20
b) <i>L'industrie de transformation sur la base des produits de l'agriculture et du sous-sol</i>	16	d) <i>Les investissements privés</i>	21
3. <i>Le développement de l'infrastructure</i>	17	3. <i>La nécessité d'une programmation d'ensemble et ses éventuelles modalités</i>	21
<i>Chapitre II — L'amélioration de la coopération écono- mique entre la Communauté européenne et les pays associés</i>	17	a) <i>Les productions de matières premières et l'expor- tation.</i>	21
1. <i>Le commerce international et la stabilisation des prix des matières premières</i>	17	b) <i>L'industrie et l'infrastructure</i>	22
a) <i>L'intégration de l'économie des pays associés dans le commerce international</i>	17	c) <i>Les plans de développement</i>	22
i) <i>La nécessité de cette intégration</i>	17	<i>Annexe I — Tableaux des échanges commerciaux des pays et territoires visités</i>	23
ii) <i>Les voies de l'intégration</i>	18	<i>Annexe II — État des projets concernant les pays et territoires visités et soumis au finance- ment du F.E.D.O.M.</i>	29
		<i>Cartes</i>	33

